



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA
RÉGION DE DAMVILLERS



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES



lorraine
conseil régional

Site Natura 2000

« Marais de Chaumont devant Damvillers »

Site FR4100156

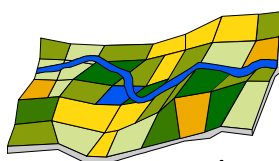
Document d'objectifs

Opérateur local :

Conservatoire des Sites Lorrains
14, place de l'église – 57930 Fénétrange
Email : cslfenetrance@cren-lorraine.fr

Rédacteurs : Mathieu MILLOT et Pascale RICHARD

Mars 2009



**Conservatoire
des Sites Lorrains**

SOMMAIRE

INTRODUCTION : RESUME DES ENJEUX DE LA « DIRECTIVE HABITATS »	3
LE RESEAU NATURA 2000 : GENERALITES	3
LE DOCUMENT D’OBJECTIFS	3
RAPPEL DE QUELQUES DEFINITIONS DE LA DIRECTIVE HABITATS	5
I - PREMIERE PARTIE : CARACTERISTIQUES DU SITE	6
I.A INFORMATIONS GENERALES ET ELEMENTS ADMINISTRATIFS	6
I.A.1 Localisation.....	6
I.A.2 Aspects fonciers, maîtrise d’usage	6
I.B ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE	8
I.B.3 Facteurs abiotiques	8
I.B.4 Occupation du sol et unités écologiques	12
II - DEUXIEME PARTIE : INVENTAIRE ET ANALYSE DE L’EXISTANT	15
II.A INVENTAIRE ET DESCRIPTION BIOLOGIQUE.....	15
II.A.1 Justifications du choix méthodologique.....	15
II.A.2 Caractérisation et état de conservation des habitats de l’annexe I de la directive Habitats.....	16
II.A.3 Caractérisation des espèces du site.....	23
II.A.4 Les données historiques.....	26
II.A.5 Les données complémentaires : Inscriptions à inventaires et protections réglementaires	28
II.B INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES.....	29
II.B.1 Choix méthodologique.....	29
II.B.2 Données de cadrage	29
II.B.3 Les activités économiques	30
II.B.4 Les activités de loisirs	30
II.B.5 Programmes collectifs et interventions publiques	31
III - TROISIEME PARTIE : LA HIERARCHISATION DES ENJEUX	32
III.A HIERARCHISATION DES HABITATS ET DES ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE	32
III.A.1 Méthodologie.....	32
III.A.2 Evaluation et hiérarchisation des habitats d’intérêt communautaire	32
III.A.3. Evaluation et hiérarchisation des espèces d’intérêt communautaire	33
III.B. MENACES ET ENJEUX	33
III.B.1 Menaces et enjeux concernant le site	33
III.B.2 Menaces et enjeux concernant les habitats.....	34
III.B.3 Menaces et enjeux concernant les espèces	35
III.C. CONCLUSIONS	35
IV - QUATRIEME PARTIE : LES PROPOSITIONS	37
IV.A DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	37
IV.A.1 Objectifs de gestion pour le site	37
IV.A.2 Objectifs de gestion par habitat.....	37
IV.A.3 Objectifs de gestion par espèces.....	38
IV.B PROPOSITION D’OPERATIONS	38
IV.B.1 Propositions d’opération pour l’ensemble du site.....	38
IV.B.2 Propositions d’opérations pour les Habitats.....	39
IV.B.3 Propositions d’opérations pour les espèces	40
IV.D EVALUATIONS FINANCIERES DES PROPOSITIONS DES OPERATIONS.....	41
V – BIBLIOGRAPHIE	42
VI –ANNEXES CARTOGRAPHIQUES	43
VII –ANNEXES - TABLEAUX, FICHES ET SCHEMAS	
VIII – DOCUMENTS ADMNISTRATIFS	

INTRODUCTION : RESUME DES ENJEUX DE LA « DIRECTIVE HABITATS »

Le réseau Natura 2000 : Généralités

Le 21 mai 1992, le Conseil des Ministres de la Communauté Européenne adoptait la Directive 92/43, plus connue sous le nom de « **Directive Habitats** ».

Cette Directive « concernant la conservation des habitats naturels ainsi que celle de la faune et de la flore sauvages » a pour **objectif** « de **favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales** ». Pour parvenir à ce but, la Directive Habitats prévoit la mise en place, entre 1998 et 2004, d'un réseau d'espaces naturels préservés représentatifs de la biodiversité européenne (Europe des Quinze) : le **réseau Natura 2000**.

La Directive Habitats précise « qu'elle **contribue à l'objectif général d'un développement durable**. Le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien voire l'encouragement d'activités humaines ». Ainsi, la préservation des milieux naturels d'intérêt communautaire est indissociable de la prise en compte des intérêts socio-économiques.

Le réseau Natura 2000 sera donc, pour partie, constitué des futures « **Zones Spéciales de Conservation** » (ZSC), intégrées progressivement entre 1998 et 2004 en application de la Directive Habitats, mais aussi des **Zones de Protection Spéciales (ZPS)** déjà désignées au titre de la Directive 79/409 du 2 avril 1979 « concernant la conservation des oiseaux sauvages » (« Directive Oiseaux »).

En France, les futures « zones spéciales de conservation » qui intégreront progressivement le réseau Natura 2000 entre 1998 et 2004, seront préalablement dotées d'un document d'objectifs.

Le document d'objectifs

Ce document, élaboré en concertation avec les acteurs locaux, fixe les objectifs de conservation ainsi que les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir. Son contenu est détaillé dans l'article L414-11 du Code de l'environnement. Il comprend :

- Un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces.
- Les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales.
- Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site.
- Un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif

poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière.

- La liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12.
- Les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

C'est un document établi sous la responsabilité et le contrôle de l'État, qui est chargé de l'application des directives communautaires.

Depuis la Loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (article 144) et son décret du 26 juillet 2006, la maîtrise d'ouvrage peut-être confiée à une collectivité, qui rédige alors le document d'objectifs.

Le Préfet nomme et convoque un premier comité de pilotage local afin de favoriser une concertation étroite entre les acteurs. Ce comité est l'organe central du processus de concertation entre tous les acteurs concernés. Son rôle est d'examiner, d'amender et de valider les documents et propositions que lui soumet l'opérateur. Les membres du comité sont des personnes morales, plus rarement des personnes physiques, qui représentent un enjeu ou un intérêt majeur pour le site.

Après constitution du premier comité de pilotage, celui-ci désigne en son sein une collectivité maître d'ouvrage, qui réalisera le document d'objectifs et qui assurera la Présidence du comité de pilotage. Le comité de pilotage définit alors les orientations de gestion, les mesures de conservation, les moyens financiers d'accompagnement et les modalités de leur mise en œuvre sur le site.

Le document d'objectifs, en répondant aux principales obligations de la Directive Habitats, doit permettre la **mise en cohérence des politiques et des outils existants en faveur du maintien des habitats**. L'élaboration du document d'objectifs constitue une démarche de travail entre les différents acteurs du site destiné à intégrer le réseau Natura 2000.

La rédaction de ce document s'appuiera sur les démarches, règles et réflexions proposées au sein du « Guide méthodologique des documents d'objectifs »¹ élaboré à l'issue du programme Life Nature 2000.

Le site du Marais de Chaumont devant Damvillers a été proposé comme site d'intérêt communautaire par la préfecture de la Meuse en 2002 après les consultations d'usage et donc sélectionné pour intégrer le Réseau Natura 2000.

Le Maire de Chaumont-devant-Damvillers, M. BASTIEN est Président du Comité de Pilotage et la Communauté de Commune de la Région de Damvillers le maître d'ouvrage de ce document d'objectifs par décision du Comité de pilotage du 6 février 2007. Le Président et le Maître d'ouvrage s'appuyant prioritairement sur la Direction Régionale de l'Environnement Lorraine (DIREN Lorraine) et sur la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF).

Le Conservatoire des Sites Lorrains et la Chambre d'Agriculture de la Meuse ont été retenus comme prestataires en date du 4 juillet 2007 pour conduire la démarche de rédaction du Document d'Objectif.

Le présent document d'objectifs définit les orientations de gestion, les mesures de conservation, les moyens financiers d'accompagnement et les modalités de leur mise en œuvre sur ce site.

Valentin-Smith & Al., 1998 - Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, RNF-ATEN, Quétigny, 144 p.

Rappel de quelques définitions de la directive Habitats

La directive Habitats comporte 6 annexes dont les deux premières sont essentielles pour la constitution du futur réseau Natura 2000 :

Annexe I :

Cette annexe liste les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation » (nom officiel des futurs sites Natura 2000). Ces habitats sont donc à préserver en tant que tels. Dans le document d'objectifs, nous emploierons l'expression « milieu ou habitat de l'annexe I » pour désigner ces milieux.

Certains habitats de l'annexe I sont désignés comme prioritaires par la directive Habitats. Les habitats prioritaires sont les types d'habitats naturels en danger de disparition, présents sur le territoire de la Communauté européenne et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle sur son territoire.

Les cofinancements européens se concentreront de façon prioritaire sur la préservation de ces milieux.

Annexe II :

Cette annexe liste « les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ».

Pour mémoire, quelques rappels :

- l'annexe II vise à préserver les habitats naturels indispensables à la survie des espèces qu'elle désigne,
- « pour les espèces animales qui occupent de vastes territoires, les sites d'importance communautaire correspondant aux lieux au sein de l'aire de répartition naturelle de ces espèces, qui présentent les éléments physiques ou biologiques essentiels à leur vie et reproduction ».

I - PREMIERE PARTIE : CARACTERISTIQUES DU SITE

I.A Informations générales et éléments administratifs

I.A.1 Localisation

Annexe N°1 – carte N°1 : Périmètre du site d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 du Marais de Chaumont devant Damvillers se situe dans le département de la Meuse, au nord de Verdun, en bordure de la Thinte et au pied de la côte de Chaumont. Il est situé d'un point de vue géologique et géomorphologique, dans une petite vallée installée entre une cuesta jurassique (Oxfordien s.l.) au sud-ouest et une butte témoin, au nord-est, le Buisson Chaumont. La Thinte coule sur une surface constituée des argiles de la Woëvre de l'Oxfordien et du Callovien. La carte géologique ne mentionne ni la présence de gouines périglaciaires aux environs du site (mais des alluvions récentes) ni la présence de tourbe, mais un ensemble de sources, formant une ligne parallèle aux courbes de niveau au tiers inférieur du coteau, un peu au dessus de la zone tourbeuse.

La zone tourbeuse se situe sur la rive droite de la Thinte, en contrebas des coteaux sud et sud-ouest du Buisson-Chaumont à une altitude moyenne de 220 m.

L'environnement immédiat du site tourbeux central est constitué : au sud-ouest, de la Thinte où alternent cultures, prairies et pâtures puis, plus haut sur le coteau, par des champs de céréales.

L'ensemble du site occupe environ 80 ha sur deux communes : Chaumont-devant-Damvillers et Moirey Flabas Crépion.

En terme d'usage, de configuration paysagère et d'enjeux biologiques, on peut distinguer deux entités sur le site :

- une zone centrale constituée par la tourbière alcaline (et milieux associés) soumise à déprise depuis quelques décennies et concentrant quasiment l'intégralité des enjeux d'un point de vue biologique.
- La zone périphérique constituée pour l'essentiel de zones agricoles (pâtures intensives, prairies de fauches et céréaliculture) qui abritent tout de même des enjeux environnementaux (localisés) mais présentent surtout des influences majeures sur l'évolution de la tourbière, eu égard aux impacts sur les flux hydrauliques (quantitatifs et qualitatifs) des pratiques agricoles.

L'agriculture constitue en effet un usage majeur à l'intérieur de ce site Natura 2000.

NB : Le périmètre d'origine du site Natura 2000 (défini au moment de sa désignation) est bien celui présenté sur la carte 1. Néanmoins, la suite du document d'objectifs est basée sur la proposition initiale de modification de périmètre (prise en compte des prairies marneuses à *Carex pulicaris* au nord de la zone et ajustement des limites selon les parcelles cadastrales) présentée sur la carte 1 bis en Annexe 1.

I.A.2 Aspects fonciers, maîtrise d'usage

A.2.1 Situation foncière

Annexe N° 2 – Cartes 2 : Aspects fonciers

Annexe N° 13 – Tableau N°1 : Aspects fonciers

Au total, le site Natura 2000 compte 44 parcelles (en considérant le nouveau périmètre proposé) pour environ 99 ha. Plusieurs parcelles ne sont pas concernées en totalité (notamment la parcelle

ZA 6a de la Commune de Chaumont devant Damvillers), ce qui explique le décalage entre la superficie du site proposé (82ha) et le recoupement parcellaire (98.76ha).

Récapitulatif des superficies

<i>commune</i>	<i>Section</i>	<i>nombre de parcelles</i>	<i>Superficie digitalisée (Ha)</i>
CHAUMONT DVT DAMVILLERS	ZA	14	65.72
CHAUMONT DVT DAMVILLERS	ZE	13	25.29
<i>Sous-total</i>		27	91
MOIREY / FLABAS / CREPION	187 ZA	17	7.76
<i>Sous-total</i>		17	7.76
<i>Totaux</i>		44	98.76

Récapitulatif du nombre de parcelles par type de propriété

<i>Propriétaires</i>	<i>Nb de parcelles</i>	<i>Superficie digitalisée en Ha</i>
Commune Moirey – Flabas - Crépion	3	1.81
Service des domaines	1	0.013
Conseil Général	1	11,20
<i>Sous-total</i>	5	13
Privés	36	84.93

Notons que les parcelles communales appartiennent exclusivement à la Commune de Moirey – Flabas – Crépion et sont constituées d'une parcelle en céréaliculture et quelques très petites parcelles localisées (fossés). Par ailleurs, les cours d'eau (Thinte et Ruisseau du pâquis), les voies communales et le chemin d'exploitation (Voie Communale N°4 dite du « Moulin blanc », Chemin d'exploitation dit « de Aufranchamp ») sont cadastrés mais ne sont pas numérotés, ce qui explique le delta entre le nombre total de parcelles et le nombre de parcelles par type de propriétaire.

Enfin, le Chemin d'exploitation dit « de Aufranchamp » constitue le seul accès permettant le désenclavement de la parcelle ZA 9 (Tourbière centrale / propriété du Conseil Général de la Meuse). Il prend son départ dans l'axe de la « Ruelle du Courtier Saint Paul » (Commune de Chaumont devant Damvillers) puis longe la Thinte (contre la parcelle ZA 7) pour rejoindre la tourbière. Il n'est cependant pas accessible et matérialisé sur le terrain.

A.2.2 Protection par la maîtrise foncière et d'usage

Actuellement, un site bénéficie d'une protection par maîtrise foncière :

• **La tourbière de Chaumont devant Damvillers**

Le Conseil Général de la Meuse s'est porté acquéreur de la parcelle 9 (section ZA) sise sur la Commune de Chaumont devant Damvillers (11ha22a20ca) en 2005.

Le site est par ailleurs protégé par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (5 février 1993) sur l'intégralité de cette parcelle.

I.B Environnement et Patrimoine

I.B.3 Facteurs abiotiques

B.3.1 Climatologie

En ce secteur de la Woèvre septentrionale, la présence des Côtes de Meuse et du Pays Haut induit un relatif déficit pluviométrique. La station météorologique de Boulogny (située à 20 km au nord-est du site) montre une pluviométrie annuelle de 817 mm (sur une période de 18 ans – 1971/1988) alors que celle d'Amel (données disponibles jusqu'en 1960) donne une moyenne inférieure de 679 mm. La valeur de 750 mm peut être retenue comme moyenne inter-annuelle de référence. Selon les années, de fortes variations peuvent être enregistrées avec des valeurs supérieures à 1000 mm (1988) ou inférieures à 650 mm (1985).

L'analyse des données pluviométriques en années hydrologiques (d'octobre à septembre) montre un fort déficit lors de l'année 1973.

Les températures moyennes sont évaluées à partir des stations de Jametz et de Metz I. Pour une moyenne annuelle de 9,5 °C, la température de janvier est d'environ 1,6 °C et celle de juillet de 18 °C. Seuls les mois de mai à septembre présentent des températures supérieures à 10 °C correspondant à la phase de productivité de l'étang.

B.3.2 Géologie – Géomorphologie

Du point de vue géologique et géomorphologique, le site se situe dans une petite vallée installée entre une cuesta jurassique (Oxfordien s.l.) au sud-ouest et une butte témoin, au nord-est, le Buisson-Chaumont. La Thinte coule sur une surface structurale constituée des argiles de la Woèvre de l'Oxfordien et du Callovien. La carte géologique ne mentionne pas la présence de gouines périglaciaires aux environs du site, mais des alluvions récentes. Elle ne mentionne pas non plus la présence de tourbe mais un ensemble de sources formant une ligne parallèle aux courbes de niveau au tiers inférieur du coteau, un peu au-dessus de la zone tourbeuse.

B.3.3 Hydrologie – Hydraulique

Annexe N° 14 – Tableau N° 2 : Résultat de l'analyse de qualité des eaux de sources

NB : On distingue deux éléments centraux relevant de l'hydrologie du site Natura 2000 : la Thinte et le réseau d'alimentation de la Tourbière. Les éléments relatifs à la compréhension du réseau d'alimentation de la tourbière ont été générés et acquis dans le cadre de cette étude tandis que les éléments relatifs à la description de la Thinte sont la résultante d'un travail exclusivement bibliographique. L'analyse du fonctionnement du réseau de sources et de son incidence sur les qualités intrinsèques de la tourbière constituait en effet un préalable indispensable, eu égard à leur complexité et rôle majeur qui sera détaillé plus bas.

• **La Thinte :**

L'ensemble du réseau hydrographique de la Thinte s'écoule sur les argiles du callovo-oxfordien de la Woèvre. Elle prend sa source à Azannes-Soumazannes et constitue un affluent (rive gauche) du Loison. Notons que les affluents de la Thinte qui sont situés en sa rive gauche prennent naissance au pied des côtes de Meuse, sur un substrat calcaire. Elle a fait l'objet de nombreux travaux de recalibrage sur l'ensemble de son cours, comme l'illustre le tronçon situé dans le périmètre Natura 2000 recalibré en 1964 et 1965 suite au remembrement de la Commune de Chaumont-devant-Damvillers. Ces travaux ont porté atteinte de façon majeure à la fonctionnalité du cours d'eau et indirectement à sa capacité d'accueil en ce qui concerne les espèces aquatiques. Le Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des Ressources Piscicoles de Meuse (FDPPMA 55) mentionne d'ailleurs que le « contexte Thinte » présentait initialement des caractéristiques très favorables à l'accueil de la Truite mais que les travaux hydrauliques des années 60 à 70 et les pratiques agricoles ont fortement diminué cette potentialité

(homogénéisation du milieu et perte d'habitats, accentuation des étiages, perte des capacités auto-épuratrices).

La DIREN Lorraine publiait en 2004 '*La qualité des cours d'eau en Lorraine, état 2004*'. Toutefois les mesures faites concernant la Thinte l'ont été en aval de la zone Natura 2000 de Chaumont devant Damvillers et après sa confluence avec le Loison. Il convient donc de relativiser les indices.

Les mesures de niveaux de qualité sont échelonnées sur cinq catégories :
'Très bonne' ; 'bonne' ; moyenne' ; 'médiocre' ; 'mauvaise'.

- ✓ Concernant le volet '**Matières organiques et oxydables**', le Loison est de 'Bonne' qualité.
- ✓ Concernant le volet '**Nitrates**', le Loison est de qualité 'moyenne'.
- ✓ Concernant le volet '**Matières phosphorées**', le Loison est de 'bonne' qualité.
- ✓ Concernant le volet '**Produits phytosanitaires**', le Loison est de qualité 'moyenne'.
- ✓ Concernant le volet '**Phytoplancton**', le Loison est de 'bonne' qualité.
- ✓ Concernant le volet '**Peuplements de macro-invertébrés**', le Loison est de 'bonne' qualité.
- ✓ Concernant le volet '**Diatomées**', le Loison est de qualité 'moyenne'.
- ✓ Concernant le volet '**Qualité des peuplements piscicoles**', le Loison est de qualité 'moyenne'.

Enfin, les données (Agence de l'Eau Rhin Meuse – 1971-1990) relatives au débit de la Thinte à Chaumont devant Damvillers (Moulin Maillot) font état d'un débit moyen (F1/10) de 0.019 m³/s et (F1/2) de 0.042m³/s.

A l'intérieur de la zone Natura 2000, la Thinte reçoit les apports du ruisseau du Pâquis, ayant également fait l'objet de travaux de recalibrage.

• **La Tourbière et les sources :**

Méthode de prospection

Lors des visites de terrain (17 juillet 2007, 13 septembre 2007 et 11 Avril 2008), la recherche des sources, des fossés et des écoulements a été faite aussi exhaustivement que possible. La **localisation par GPS** a été réalisée en avril 2007, eu égard à la difficulté de repérage par photo aérienne. Les prélèvements d'eau en vue de qualifier les taux de nitrate sont conditionnés au frais et les analyses sont faites sous moins de 24 heures. Le taux de nitrate est mesuré par colorimétrie (ce qui peut induire des sous-évaluations dans les gammes élevées).

Résultats et interprétations

La tourbière et le marais aval sont alimentés par **12 sources identifiées et localisées**. Cette alimentation est très probablement complétée par des apports plus diffus, sous forme de suintements ne formant pas de points d'émergence ponctuels de type source. Ces sources correspondent à une ligne de source située dans le tiers inférieur du Coteau de Buisson-Chaumont, soit dans les argiles du Callovien.

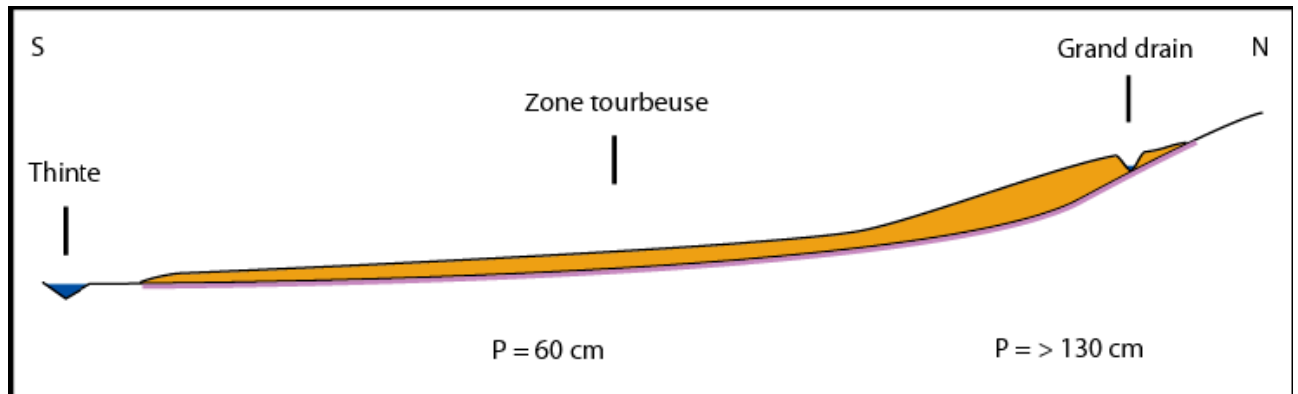
Le réservoir aquifère de ces sources se situe dans la partie sud-ouest de la butte témoin de Buisson-Chaumont, constituée des calcaires coralliens de l'Argovo-rauracien. Ces eaux traversent les calcaires et argiles de l'Oxfordien pour émerger dans le niveau moyen des « Argiles de la Woèvre », soit le Callovien.

Au niveau du milieu de la tourbière, le coteau comporte un interfluve peu marqué (ancienne haie) mais cette élévation topographique marque une **ligne de partage des eaux**. En conséquence, les eaux des sources s'écoulent vers le sud-est pour la partie sud de la tourbière et vers le nord-ouest pour la partie nord de la tourbière.

Cette particularité topographique a contraint au creusement du fossé haut permettant l'écoulement des eaux des sources ainsi déviées de la tourbière vers deux fossés Sud et Nord en limite de la tourbière. Ce fossé haut, créé entre 1973 et 1974, a fortement **réduit l'alimentation hydrique de la tourbière** avec pour conséquence la dégradation de la qualité des sols tourbeux et la colonisation rapide de saulaies arbustives.

D'autre part l'occupation agricole du bassin versant topographique est composé à 75 % de cultures intensives, ce qui induit une **pollution des eaux de sources** par les engrais et par les pesticides.

Avec des valeurs allant de 1 à 65 mg/l, les teneurs en nitrates indiquent des sources d'origine géologique probablement différente et montre que le bassin versant topographique ne correspond pas au bassin versant hydrogéologique. Les sources de l'extrémité sud-est de la tourbière sont de bonne qualité. Cette qualité des eaux de source se dégrade du sud au nord. Puis, paradoxalement, une nouvelle zone de source de bonne qualité apparaît dans le Marais aval de la tourbière. Ceci démontre la complexité du fonctionnement hydrogéologique de la tourbière.



B.3.4 Description pédologique

Annexe N°3 – Carte N°3 : Description pédologique

Annexe N°15 – Tableau N°3 : Schémas descriptifs des 13 profils pédologiques

Méthode de prospection

Le 13 septembre 2007, 13 profils pédologiques ont été pratiqués à la tarière pédologique. Ces profils établis à titre indicatif ne peuvent être considérés comme des descriptions fines.

Résultats et interprétations

Ces investigations permettent de confirmer la présence de sols tourbeux, soit de sols dont la partie supérieure est majoritairement formée de matière organique sur une profondeur de plus de 20 cm.

La puissance de tourbe reste toutefois très limitée, un maximum de 60 cm ayant été mesuré en partie sud-est de la tourbière (en 1990, le projet d'exploitation de la tourbe portait sur une extraction de 0,9 m d'épaisseur de tourbe et fixait une épaisseur moyenne de l'ordre de 1,10 m). À titre de comparaison, la tourbière de Pagny-sur-Meuse présente une profondeur moyenne de 1,2 m avec un maximum de 2,5 m.

Si la datation de ces formations ne peut être faite sans analyses palynologiques sérieuses en revanche, on observe que le niveau le plus ancien de la tourbe repose sur des argiles réduites d'environ 40 cm d'épaisseur, posées sur de la Grouine.

La Grouine est une formation périglaciaire issue du colluvionnement des calcaires du coteau dominant de Buisson-Chaumont. Sur l'origine des argiles sus-jacentes, la toposéquence formée par les profils 5, 9 et 12 montrant une épaisseur d'argiles s'amointrissant du pied de côte à la Thinte, ce qui a priori traduirait une origine colluviale des argiles.

A noter que les profils 1, 2 et 6 situés en partie nord-ouest de la tourbière ne suivent pas cette séquence simple, car des horizons de tourbe ancienne de 20 à 40 cm ont été trouvés entre la couche argileuse et soit de la Grouine, soit des argiles. Plusieurs phases de formations tourbeuses et de colluvionnements peuvent expliquer ce constat, ainsi que des perturbations anthropiques.

L'horizon supérieur, substrat de l'actuelle végétation se révèle à l'exception du profil 2 de type organique. Une tourbe peu dégradée en lien avec une nappe permanente est identifiée en secteur

sud-est. L'abaissement de la nappe sur ce secteur était de l'ordre de 60 cm en septembre 2007. Comparé au niveau piézométrique mesuré à cette période à la tourbière de Pagny-sur-Meuse (de l'ordre de 20 cm), cet abaissement semble trop important pour assurer un bon état de conservation à un habitat de tourbière alcaline.

En milieu de tourbière, l'horizon tourbeux est minéralisé (du fait de l'abaissement ancien du niveau de la nappe et probablement de l'apport d'eau chargée en nutriments), c'est pourquoi il a été qualifié d'horizon organique. Des plantes nitrophiles indiquent la présence d'éléments nutritifs dans ces sols.

B.3.5 Topographie de surface et de subsurface

La topographie est probablement homogène sur l'axe longitudinal, avec transversalement, une zone basse du côté de la Thinte, puis entre la rivière et le coteau, un grand replat à pente légère. Au pied de côte, le relief s'accroît fortement. Un rapide sondage à la perche a permis de montrer qu'au niveau du replat le sol tourbeux atteignait 60 cm alors que des épaisseurs de plus d'un mètre sont constatées localement en pied de coteaux.

Cette première approche doit être complétée au préalable de tous travaux, par une caractérisation de la topographie de surface et de subsurface, aux moyens d'outils de topographie précis.

B.3.6 Diagnostic fonctionnel

Annexe N°4 – Carte N° 4 : Diagnostic fonctionnel de la tourbière

La carte 4 propose un schéma fonctionnel de la tourbière qui peut être scindée en deux unités distinctes :

- une unité nord-ouest, dominée par des saulaies arbustives laissant quelques molinaies dégradées sur des sols organiques à niveau trophique élevé, où la vitesse de colonisation arbustive et arborescente est maximale (fermeture totale dans 10 ans)
- une unité sud-est, accueillant les habitats à *Carex Davalliana* et des molinaies en état de conservation moyen. Les sols tourbeux de ce secteur montrent un niveau trophique faible et une bonne alimentation en eau de qualité en partie sud. Ces 2 facteurs limitent la vitesse de colonisation par les saules. Cependant dans 20 ans, il est très probable que les habitats de tourbière soient fortement dénaturés.

I.B.4 Occupation du sol et unités écologiques

NB : La carte de l'occupation du sol a été réalisée sur la base des campagnes de terrain de juillet 2007. Or, en 2008, il a été observé la remise en herbe (prairie temporaire) de deux parcelles situées sur la commune de Moirey – Flabas – Crépion en bordure de Thinte et correspondant à environ 6.43ha. Cette modification n'a pas été intégrée dans les éléments suivants considérant que cette prairie temporaire pouvait être mise en culture rapidement. Pour autant, cette remise en herbe constitue un élément positif en faveur de la qualité de l'eau de la Thinte.

<i>Occupation des sols</i>	<i>Superficies digitalisées (en ha ou ml pour cours d'eau)</i>
Les Zones agricoles	61.24ha
Prairies (fauchées ou pâturées)	37.47ha
Prairies de déprises (molinaie nord)	0.65ha
Céréaliculture	23.13ha
Les Zones humides	15.03
Tourbière, végétation palustre et boisements associés (Saussaies / Aulnaies / Ripisylve)	15.03ha
Cours d'eau	
La Thinte	2330ml
Le Ruisseau du Pâquis	1176ml
Boisements arborescents	4.52
Boisement de conifères	0.26ha
Boisements de feuillus	4.26ha
Habitation isolée	1.16ha
Total	82ha

Plus précisément, on distingue :

- Les zones agricoles :

Annexe N°25 – Projet Agro-environnementale (Chambre d'Agriculture de la Meuse)

Elles représentent 75 % de la superficie du site et sont composées principalement de prairies (61 %) et de cultures céréalières (38%). Si on considère l'ensemble du site Natura 2000, les prairies et les céréales représentent respectivement 46% et 28% de la surface.

- **Les prairies** présentent dans la zone font l'objet de trois grandes modalités de gestion agricole : le pâturage exclusif, la fauche exclusive (ensilage et/ou foin) et la gestion mixte (fauche + pâturage). Concernant les pratiques de fauche, la majorité des prairies est fauchée fin mai (ensilage) tandis que 3% d'entre elles font l'objet d'une fauche tardive (15/06). Concernant les pratiques de fertilisation minérale, il est important de noter qu'environ la moitié des prairies (en surface) ne reçoit aucun apport de fertilisation, tandis que 35% d'entre elles reçoivent entre 91 et 120 unités d'azote minérale (prairies ensilées essentiellement). On constate donc une forte disparité d'usage et de pratiques agricoles sur prairies, au gré de besoin en fourrage et pâturage des exploitants sur la zone. Enfin, environ 80% des prairies reçoivent une fertilisation organique à raison d'une 1 année sur trois composée essentiellement de lisier.
- **Les cultures céréalières** sont composées de deux rotations distinctes : Blé / Colza / Blé / Maïs ensilage et Monoculture de Maïs. Elles sont localisées pour l'essentiel dans les fonds

humides et en bordure directe de la Thinte ou du Ruisseau du Pâquis. Leurs impacts est potentiellement important sur les cours d'eau mais plus difficilement quantifiable sur le réseau de source d'alimentation de la tourbière, eu égard à la complexité de leurs fonctionnements hydrogéologiques et à l'existence de flux hydriques sans doute plus larges que le périmètre Natura 2000 actuel.

- **Les prairies de déprise** sont représentées par une seule entité située au nord du site découverte pendant les campagnes de terrain 2007. Elles abritent en particulier un habitat de prairie à Molinie sur marne extrêmement rare et sensible ainsi que la Laïche puce (*Carex pulicaris*) dont il s'agit de la seule station meusienne encore connue à ce jour. Cette entité subsiste au nord du site, entre une prairie mésophile exploitée intensivement et un champ de maïs installé récemment suite à un drainage. L'absence de gestion agricole sur cette zone (dont on estime localement les dernières pratiques à 1965) est à l'origine d'une fermeture du milieu par colonisation arbustive qui pourrait porter préjudice à moyen terme à cet habitat fragile.
- **Les zones humides et structures végétales associées** représentent 18 % de la superficie de la zone Natura 2000 mais en constituent l'enjeu majeur, plus particulièrement la tourbière. Elle est localisée dans la partie centrale du site, en rive droite de la Thinte, entre cette dernière et le pied de coteau, sur lequel elle remonte légèrement. Elle s'établit sur une largeur d'environ 150 à 200m pour une longueur de 600m. Les structures végétales en place varient au gré des conditions stationnelles, des perturbations anciennes ou plus récentes et des flux hydrauliques. On peut donc trouver différentes unités végétales se répartissant l'espace au sein desquelles la Saussaie marécageuse occupe une place prépondérante aux côtés de formations plus rivulaires (ripisylve dégradée et Aulnaie) ou moins avancées dans la série évolutive (Phragmitaies, Molinaies sur tourbe, etc...).

- Les cours d'eau :

- **La Thinte** est un affluent rive gauche du Loison qui prend sa source sur la commune d'Azannes-Soumazannes. Elle traverse le site du sud-est au nord-ouest sur une distance de 2.3km et longe la tourbière centrale en sa partie basse. Dans le site Natura 2000, elle a fait l'objet de travaux de calibrage drastiques suite au remembrement de la commune de Chaumont-devant-Damvillers en 1964. Ces travaux, associés à des pratiques agricoles relativement intensives à son contact direct, lui ont fait perdre une partie de ses intérêts biologiques et de sa fonctionnalité. Gageons que les nouvelles dispositions en faveur des cours d'eau via la mise en place de bandes enherbées puissent contribuer à l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau de ce cours d'eau. Pour autant, les caractéristiques physiques du cours d'eau resteront problématiques si un programme de renaturation ambitieux n'est pas mis en œuvre.
- **Le Ruisseau des pâquis** est un affluent rive gauche de la Thinte qui prend sa source en forêt de Flabas. Il a également fait l'objet des travaux de calibrage, générant les mêmes atteintes et dysfonctionnements. Il traverse le site Natura 2000 sur une distance d'environ 1.1km.

- Les boisements arborescents sont représentés par deux types distincts :

- Le boisement de conifères constitué d'Épicéa (*Picea abies*) qui est situé au milieu d'une prairie à l'est du site et fait office de haie.
- Les boisements de feuillus, constitués pour l'essentiel de haies et bosquets épineux en zones prairiales (*Prunus spinosa*, *Crataegus monogyna*, *Cornus sanguinea*, etc....) et marquant les limites anciennes ou actuelles entre les îlots agricoles.

- Habitation isolée :

L'ancienne gare de Moirey est actuellement en cours de réhabilitation par un particulier. Elle se situe en rive gauche de la Thinte. Un des rares accès à la tourbière centrale se fait depuis toujours en empruntant le chemin d'accès à cette gare, qui reste du domaine privé. Il semble que le projet de réhabilitation en cours soit destiné à un usage d'habitation secondaire.

II - DEUXIEME PARTIE : INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT

Note : Le cahier des charges de la DIREN Lorraine relatif aux inventaires et cartographie des habitats naturels et des espèces a été respecté. Aussi la construction du plan de rapport présentant d'abord les habitats puis les espèces pour seulement abordés les aspects écologiques est la résultante de cette standardisation.

II.A Inventaire et description biologique

II.A.1 Justifications du choix méthodologique

A.1.1 Etude des groupements végétaux

Annexe N°5 – Carte N°5 : Localisation des relevés phytosociologiques

Annexe N°16 – Tableau N°4 : Synthèse des relevés phytosociologiques

Tel que prescrit dans le cahier des charges de la DIREN Lorraine, une première approche sur photo aérienne 2004 IGN a permis de différencier les grands types de milieux en présence, soit la tourbière avec ses différents faciès ouverts et boisés, les pâturages humides de fond de vallon, une friche marneuse, les pâturages mésophiles de côteaux et les cultures de fond de vallon.

La détermination des habitats a été faite sur la base de l'analyse de relevés phytosociologiques pratiqués selon la méthode Braun-Blanquet. Par grands types de milieux, ces relevés sont répartis comme suit :

- Tourbière : 19 relevés pratiqués en juillet et septembre 2007
- Pâturage humide : 1 relevé pratiqué en septembre 2007
- Prairie à molinie : 3 relevés pratiqués en juillet 2007.

Pour l'ensemble de la zone Natura 2000 se sont donc 23 relevés phytosociologiques qui sont utilisés pour caractériser les habitats du site et pour apprécier leur état de conservation.

La totalité de ces relevés est saisie sur une base de données phytosociologiques développée par le CSL (avec liste de référence compatible DIREN Lorraine).

Le traitement de ces relevés a été fait par analyse statistique sur EXCEL STAT (Analyse Factorielle des Correspondances). Les tableaux en annexe 2b présentent les relevés ordonnés par Code Corine et Code Eur 15 s'il y a lieu.

L'état de conservation est explicité pour chaque type d'habitat de la Directive sur la base d'arguments relatifs :

- au fonctionnement hydrologique du site (niveau et qualité des eaux) pour les habitats palustres et aquatiques. En ce sens, le cortège bryologique apporte une capacité de diagnostic supérieure aux plantes à fleurs.
- au stade de colonisation arbustive, que ce soit pour des zones humides avec les saules cendrés et à oreillettes, ou pour la friche marneuse avec les buissons de prunelliers et d'aubépines.
- Aux pratiques agricoles sur les pâturages et prairies conséquences des pratiques agricoles, adaptées ou non à des fonctions éventuelles en terme d'habitat d'espèces communautaires (site de nourrissage, de reproduction, d'hivernage...).

A.1.2 Étude de la faune

*** Avifaune :**

Le site ne relevant que de la directive Habitats et ne possédant que peu d'espèces à enjeux concernant l'avifaune (du fait de sa faible superficie) il n'est pas apparu opportun d'effectuer un recensement des espèces inscrites à l'Annexe I de la directive Oiseaux.

*** Entomofaune :**

La totalité du site Natura 2000 est arpenté par beau temps le 30 août 2007 en vue de caractériser les populations de Cuivré des marais (*Lycanea dispar*). Les prospections couvrent donc la seconde génération annuelle de l'espèce.

Les adultes sont repérés à vue, capturés pour assurer une identification certaine puis relâchés *in situ* immédiatement après.

*** Malacofaune :**

La recherche d'adultes de Vertigo de moulin (*Vertigo moulinsiana*) fut faite lors des différentes visites de juillet 2007 à Avril 2008.

A.1.3 Choix d'échelle

II.A.2 Caractérisation et état de conservation des habitats de l'annexe I de la directive Habitats

A.2.1 Caractérisation des habitats

Annexe N°3 - Carte de l'ensemble des habitats selon la nomenclature Corine biotope

Annexe N°4 - Carte des habitats de l'annexe 1 de la Directive Habitats

Annexe N°5 - Carte du statut des habitats

Sur la base des codes Corine, 14 types d'habitats élémentaires sont identifiés dont 3 sont d'intérêt communautaire au sein desquels 1 habitat est reconnu comme prioritaire. Cependant, L'habitat communautaire prioritaire des sources pétrifiantes avec formations de travertins (*Cratoneuron*) (7220) ne sera pas évalué compte tenu de son extrême localisation sur le site et de ses dysfonctionnements.

Habitats des zones humides

Note : Les tourbières alcalines de Lorraine n'ont pas fait l'objet de travaux phytosociologiques à l'échelle régionale et la description des associations ne peut être faite que par rapprochement avec les travaux publiés dans d'autres régions (Bourgogne). Toutefois l'état actuel des connaissances permet de décrire ces habitats au sens de la Directive dont le niveau de description se situe au niveau de l'alliance.

Sources pétrifiantes avec formations de travertins (*Cratoneurion*)

Code Corine : 54.12

Code EUR 15 : 7220*

Alliance : **43.0.1.0.2 Pellion endiviifoliae** Bardat all. prov.

Association : *Cratoneuretum commutati* (Gams) Walther 1942

Typicité	Représentativité	Valeur patrimoniale
*	*	*

Caractérisée par la dominance de *Palustriella commutata*, la végétation muscinale est à l'origine de la formation du tuf qui signale la présence de sources très carbonatées. Plusieurs sources calcaires ont donné naissance à de tels micro-sites tufeux pouvant être rattachés à cet habitat. Cependant, dans le site de la tourbière, ces zones sont réduites à des bordures de sources ou encore forment des dômes tufeux plus ou moins fossiles (non actifs de nos jours). En dehors de la tourbière, il faut signaler la destruction récente d'une telle source au sud de la tourbière par creusement de fossés. En aval de la tourbière une autre source tufeuse a également été altérée antérieurement par creusement de fossé

* : Habitat prioritaire.

Groupements bryophytiques turfigènes de la tourbière alcaline

Non décrit dans les prodromes de végétation supérieure donc pas de codification Corine Biotope.

Caractérisée par la dominance de *Campylium stellatum* (dans ses 2 sous espèces *stellatum* et *protensum*) ce groupement bryologique associe des bryophytiques reconnus typiques des tourbières alcalines : *Bryum pseudotriquetrum*, *Fissidens adianthoides*, *Plagiomnium elatum* et la plus banale *Callergionella cuspidata*.

Deux espèces se distinguent de ce cortège, *Drepanocladus cossoni* (Schimp.) Loeske dont la seule station lorraine connue à ce jour se situe donc dans la tourbière de Chaumont-devant-Damvillers. Cette espèce aquatique caractérise la variante la plus hygrophile de la strate muscinale.

La seconde espèce de mousse rarissime en Lorraine et présente à la tourbière de Chaumont est *Campylium elodes* (Lindb.) qui se développe dans la variante typique humide de groupement bryologique.

Enfin notons qu'une variante sèche du groupement est bien distinguée par la présence de *Ctenidium molluscum*, espèce calcicole que l'on retrouve en pelouse calcicole.

Tourbière basse alcaline médio-européenne

Code Corine : 54.26

Code EUR 15 : 72.30

Alliance : **64.0.3.0.1 Caricion davallianae** Klika 1934

Références des relevés du présent document : T7 à T10 et T12

Caractérisée par la présence conjointe de *Carex*, cette association occupe les secteurs les plus humides alimentés par des sources carbonatées pas ou très peu chargées en nutriments. Cet habitat de grande rareté en Lorraine, occupe sur ce site une superficie importante pour la région, mais il reste probablement pour des raisons biogéographiques peu riche en espèces typiques des tourbières alcalines. C'est au sein de cet habitat et notamment dans les dépressions toujours baignées par la nappe en période estivale que se développe *Drepanocladus cossoni*.

Typicité	Représentativité	Valeur patrimoniale
**	****	***

La molinaie sur tourbe

Code Corine : 37.311

Code EUR 15 : 64.10

Alliance : **42.0.1.0.3 Molinion caeruleae** W.Koch 1926

Références des relevés du présent document : T1 à T6, puis T13, T14, T16 et T19

Cette association peut être interprétée comme une végétation de dégradation de la tourbière alcaline, soit par baisse d'alimentation en eau carbonatée de qualité, soit par arrivée d'eau chargée de nutriments, soit par étrépage des horizons tourbeux et plus globalement par association de ces différentes causes de dégradation.

Dans son état peu eutrophe, la molinaie est peu diversifiée avec moins de 10 espèces. La variante eutrophe se distingue avec l'apparition du Cirse des champs (*Cirsium arvense*).

Typicité	Représentativité	Valeur patrimoniale
*	**	*

La phragmitaie

Code Corine : 53.11

Code EUR 15 : non

Alliance : **51.0.1.0.1 Phragmition communis** W.Koch 1926

Références des relevés du présent document : T11 et T18

La phragmitaie du relevé 18 correspond à des sols humides de pied de coteau soit une roselière sèche peu diversifiée. La phragmitaie du relevé 11 correspond elle à une phragmitaie inondée par la source de qualité de la tourbière.

Les cariçaies hautes

Code Corine : 53.21

Code EUR 15 : non

Alliance : **51.0.2.0.1 Magnocaricion elatae** W.Koch 1926

Références des relevés du présent document : T17

Cette cariçaie sur sol tourbeux est en cours de restauration (travaux d'abattage et de fauche). Actuellement dominée par le Cirse des jardiniers (*Cirsium oleaceum*) elle devrait évoluer à terme en cariçaie diversifiée avec plus ou moins de graminées selon l'intensité de pâturage.

Les saussaies marécageuses

Code Corine : 44.92

Code EUR 15 : non

Alliance : **4.0.1.0.1 Salicion cinereae** Th.Müll. et Görs 1958

Références des relevés du présent document : T15 et T20

A fort pouvoir colonisateur, les saules (*S. cinerea*, *S. aurita* et leurs hybrides) forment des boisements arbustifs par développement latéral. Selon l'état du substrat, ces formations sont plus ou moins eutrophes et hygrophiles.

La ripisylve : rideaux d'aulnes et de frênes à hautes herbes

Code Corine : 44.332

Code EUR 15 : non

Alliance : **4.0.2.0.1 Alnion glutinosae** Malcuit 1929

Références des relevés du présent document : non

La marge sud de la tourbière, située le long de la Thinte est bordée d'un rideau continu de Saules blancs et d'aulnes. Cette ripisylve, plus ou moins large et coalescente avec la saussaie marécageuse, montre localement une végétation herbacée nitratophile qui atteste d'arrivées d'eau polluée.

Habitats de prairies

Tel qu'indiqué dans l'analyse bibliographique, la vallée de la Thinte était connue pour ses nombreux marais à *Carex davalliana* mais aussi pour ses prairies marneuses à molinie (Duvigneaud, 1981). Lors des travaux de terrain menés en 2007, une petite prairie enrichie a été localisée au Nord du site Natura 2000. Son grand intérêt en terme d'habitat ainsi que la présence d'une plante protégée ont conduit à sa description et sa prise en compte dans le cadre du présent Docob.

La prairie marneuse à molinie

Code Corine : 37.311

Code EUR 15 : 6410

Alliance : **42.0.1.0.3 Molinion caeruleae** W.Koch 1926

Références des relevés du présent document : M1 à M3

Typicité	Représentativité	Valeur patrimoniale
***	****	***

Caractérisé par *Inula salicina*, *Genista tinctoria*, *Carex tomentosa*, *Selinum carvifolium* et *Scorzonera humilis*, la prairie oligotrophe à Molinie est un habitat d'une grande rareté et d'une grande valeur biologique en Lorraine. Duvigneaud J. en 1981 a nommé cette association le *Succiso-Silaetum pratensis* J. Duv.. et définit également une variante sèche où *Brachypodium pinnatum* devient co-dominant avec *Molinia caerulea*.

Les 3 relevés pratiqués montrent bien la présence de la variante typique et de la variante plus sèche à Brachypode.

C'est au sein de cette association qu'a été localisée une station intéressante de Laïche puce (*Carex pulicaris*), plante protégée en Lorraine. Cette station est la seule station meusienne encore connue (deux autres stations historiques ayant disparues). Un agriculteur local indique que cette zone n'a fait l'objet d'aucune gestion depuis le remembrement, soit depuis 1964, témoignant d'une dynamique de fermeture relativement lente. Cependant, il est nécessaire de relativiser le caractère lent de la dynamique de fermeture eu égard à la progression rapide de la fermeture dès lors que quelques espèces arbustives pré-forestières commencent à s'installer.

A noter qu'une partie de la prairie adjacente (située au contact amont de cette prairie enrichie à molinie) montrent encore la présence d'espèces oligotrophes comme la Succise des près et la Scorzonère des près et ce malgré des pratiques agricoles d'intensification (drainage et fertilisation). Cet habitat peut donc y être considéré comme fortement dégradé.

La prairie mésophile pâturée

Code Corine : 38.12

Code EUR 15 : non

Alliance : **6.0.2.0.1 Cynosurion cristati** Tüxen 1947

Association : Hordeo-Lolietum perennis

La totalité des prairies du pied de côteau sont de type mésophiles et leur intensification agricole par fertilisation et par pâturage permanent ou en regain a conduit à la formation de prairies floristiquement pauvres.

La prairie hygrophile pâturée

Code Corine : 37.24

Code EUR 15 : non

Alliance : **3.0.1.0.6 Potentillion anserinae** Tüxen 1947

Localement des zones de suintements rendent les pâtures humides avec l'expression de plantes hygrophiles.

Autres Habitats

Le fourré arbustif mésophile

Code Corine : 31.81

Code EUR 15 : non

Alliance : **20.0.2.0.8 Carpino betuli-Prunion spinosae Weber 1974**

Références des relevés du présent document : non

Associant le prunellier, l'aubépine, le cornouiller sanguin mais aussi des essences forestières comme le charme et le chêne sessile, ces zones arbustives illustrent la reconquête forestière des habitats herbacés non entretenus depuis des décennies. Par ailleurs, ils s'expriment à la faveur de linéaire arborée, matérialisant d'anciennes limites parcellaires.

Les plantations de résineux

Code Corine : 83.311

Code EUR 15 : non

Alliance : sans objet

Références des relevés du présent document : non

Très ponctuellement des rideaux d'épicéas ont été plantés de manière linéaire au sein de pâtures mésophiles.

Bois de Trembles

Code Corine : 41.D2

Code EUR 15 : non

Alliance : sans objet

Références des relevés du présent document : non

Probablement spontanée un important boisement de trembles de situe en partie nord du site au centre d'une pâture mésophile.

Culture intensive

Code Corine : 82.1

Code EUR 15 : non

Alliance : sans objet

Références des relevés du présent document : non

A noter que des secteurs en prairie courant 2007, ont été labourés début 2008.

Habitation isolée

Code Corine : 86.2

Code EUR 15 : non

Alliance : sans objet

Références des relevés du présent document : non

Tous habitats confondus, le site Natura 2000 tel que le périmètre proposé (soit avec l'extension Nord ouest) totalise une superficie totale de 82.01 ha. Les habitats d'intérêt communautaire représentent 2,65 ha soit 3.25 % du site.

Code Corine	Code EUR 15	LIBELLE	Superficie en ha
31.81		Fourré arbustif	0,93
34.311	6410	Prairie marneuse à molinie	0,65
37.24		Pâturage humide	0,31
37.311	6410	Molinaie sur tourbe	1,30
38.11		Pâturage mésophile	37,16
41.2D		Bois de trembles	2,85
44.332		Ripisylve	2,22
44.92		Aulnaie ponctuelle	0,48
44.92		Sausnaie marécageuse	8,16
53.11		Phragmitaie	1,77
53.21		Cariçaie haute	0,87
54.26	7230	Tourbière alcaline à C. Davalliana	0,70
82.1		Culture	23,13
83.311		Plantation d'épicéa	0,26
86.2		Habitation isolée	1,16
			81.95ha

Nb : le chemin n'est pas pris en considération (0.05ha) ce qui porte bien la superficie du site à 82.01ha.

A.2.2 Etat de conservation des habitats

Annexe N°6 – Carte N°6 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Préambule : Tel que démontrera l'analyse diachronique de la végétation pratiquée de 1950 à 2007, le site de la tourbière, était voici 50, ans entièrement occupé par des végétations palustres herbacées encore entretenues par de la fauche extensive. Après rectification de la Thinte et suite aux travaux de création du Fossé haut, conjugué à l'abandon de l'entretien, la dynamique arbustive par les saules bas fut très rapide. En conséquence, **les saulaies actuelles pourraient à juste titre être considérées comme des habitats communautaires en mauvais état de conservation.**

Pour définir l'état de conservation des habitats de la Directive, il est retenu de traduire pour les 2 habitats communautaires, les 3 sous-critères qui composent le diagnostique de l'état de conservation tel que développé dans le FSD (Formulaire Standard de Données).

L'habitat communautaire prioritaire des sources pétrifiantes avec formations de travertins (*Cratoneuron*) (7220) ne sera pas évalué ici compte tenu de son extrême localisation sur le site et de ses dysfonctionnements.

Par le biais d'un tableau à triple entrée nous pouvons qualifier l'état de conservation selon les 3 critères suivants :

- le degré de conservation de la structure de l'habitat
- les perspectives d'évolution spontanée eu égard aux processus écologiques en cours
- les possibilités de restauration des processus et de la structure de l'habitat.

Pour chaque type d'habitat ces critères sont précisés selon les niveaux de conservation identifiés sur le site.

Degré de conservation de la structure	Structure excellente	Structure conservée	Structure dégradée	
Degré de conservation des fonctions				Possibilités de restauration
Perspectives excellentes				Facile
				Possible avec effort moyen
	BON			Difficile à impossible
Perspectives bonnes		MOYEN		Facile
			MAUVAIS	Possible avec effort moyen
				Difficile à impossible
Perspectives moyennes ou défavorables				Facile
				Possible avec effort moyen
				Difficile à impossible

Ainsi, pour les 2 habitats relevant de la Directive Habitat, le résultat de cette analyse se traduit de la manière suivante :

La prairie marneuse à molinie

Code Corine : 37.311

Code EUR 15 : 6410

Alliance : **42.0.1.0.3 *Molinion caeruleae* W.Koch 1926**

Références des relevés du présent document : M1 à M3

Bon : Pour la molinaie sur marne de l'extension Nord, la structure de végétation apparaît très bonne avec un cortège très complet et diversifié qui permet de retenir une structure excellente. Le bon état de conservation peut donc être retenu pour toute la parcelle, toutefois à moyen terme, cet habitat doit être géré (fauche extensive de conservation) afin de contrecarrer l'évolution spontanée qui conduirait à une dégradation par dominance des graminées sociales et par colonisation arbustive ;

La molinaie sur tourbe

Code Corine : 37.311

Code EUR 15 : 64.10

Alliance : **42.0.1.0.3 *Molinion caeruleae* W.Koch 1926**

Références des relevés du présent document : T1 à T6, puis T13, T14, T16 et T19

Bon : eu égard à l'état de la structure au mieux partiellement dégradé et eu égard aux perspectives d'évolution, ce niveau n'est pas retenu.

Moyen : La structure dégradée de la molinaie traduit les altérations subies par la tourbière notamment en matière de qualité d'apports d'eau. Cependant, dans le secteur au contact de la tourbière à *Carex davalliana*, cette molinaie semble pouvoir bénéficier de bonnes perspectives (niveau hydrique important et niveau trophique faible) ainsi que d'une possibilité de restauration (zone amont avec des sources de qualité moyenne).

Mauvais : La présence de plantes nitrophiles montrent à la fois de mauvaises perspectives d'évolution ainsi qu'un potentiel de restauration moyen à difficile eu égard à la minéralisation de la tourbe.

Tourbière basse alcaline médio-européenne

Code Corine : 54.26

Code EUR 15 : 72.30

Alliance : **64.0.3.0.1 Caricion davallianae** Klika 1934

Références des relevés du présent document : T7 à T10 et T12

Bon : Bien que comportant peu d'espèces typiques usuelles rencontrées en Lorraine, l'habitat de tourbière à *Carex Davalliana* apparaît comporter une structure bien conservée allée à d'excellentes perspectives du fait d'arrivées actives de sources carbonatées. Toutefois un entretien visant à limiter la colonisation arbustive apparaît indispensable.

Moyen : En partie haute, la tourbière à Laîche de Davall devient fortement colonisée par les bouleaux qui, à relativement court terme, menacent le maintien des qualités floristiques de l'habitat.

Code Corine	Code EUR 15	Libellé de l'habitat	Etat de conservation	Superficie en ha	En pourcentage de la superficie totale des milieux de la Directive	En pourcentage de la superficie de la zone Natura 2000
37.311	6410	Prairie marneuse à molinie	Bon	0,65	24,53	0,79
37.311	6410	Molinaie sur tourbe	Moyen	0,62	23,40	0,76
37.311	6410	Molinaie sur tourbe	Mauvais	0,68	25,66	0,83
54.26	7230	Cariçaie à C. Davalliana	Bon	0,57	21,51	0,70
54.26	7230	Cariçaie à C. Davalliana	Moyen	0,13	4,91	0,16
Total				2,65	100	3,23

II.A.3 Caractérisation des espèces du site

A.3.1 Les espèces animales

Les espèces inscrites à l'annexe II de la directive CEE/92/43

Annexe N°7 – Carte N°7 : Observations des espèces animales d'intérêt communautaire

Lépidoptères : Le cuivré des marais (*Lycaena dispar*)

Résultats et analyse

❖ Statut

Le Cuivré des marais est inscrit en annexes 2 et 4 de la Directive « Habitats ». Protégé à l'échelon national, il est relativement répandu sur les zones humides de Lorraine mais se rencontre presque toujours par individus isolés, les populations reproductrices importantes étant très rares.

En ce qui concerne le site Natura 2000 du marais de Chaumont-devant-Damvillers, *Lycaena dispar* semble peu abondant.

❖ Effectifs

Une seule femelle est répertoriée lors des prospections, butinant diverses fleurs, mais aucun comportement reproducteur (ponte) n'est constaté.

❖ Milieux fréquentés

L'individu observé fréquentait un drain, évoluant parmi la végétation hygrophile rescapée de la fauche de la parcelle concernée. Ce milieu d'observation est très typique pour cette espèce à stratégie opportuniste : il s'agit de zones-refuges dans un contexte global de prairies fauchées ou pâturées. Par ailleurs, c'est précisément dans ces milieux que le Cuivré des marais trouvent certaines de ses plantes-hôtes. Sur le site, le secteur concerné englobe une des plantes susceptibles de nourrir les chenilles du Cuivré : la Patience agglomérée (*Rumex conglomeratus*).

Parmi les autres espèces végétales présentes sur le site Natura 2000, la Patience crépue (*Rumex crispus*) est également une plante-hôte connue pour ce papillon. On la trouve ici dans les milieux perturbés par le pâturage.

Conclusion : état des populations sur le site Natura 2000 / menaces

L'observation d'un individu isolé traduit la stratégie opportuniste de l'espèce capable d'une grande mobilité pour assurer sa reproduction (surtout en ce qui concerne les individus de la deuxième génération).

Le Cuivré des marais doit être considéré comme menacé et sa population comme en mauvais état de conservation sur le site Natura 2000, dans le sens où aucune population viable et stabilisée n'a été détectée. Toutefois, il est possible que l'espèce se reproduise ponctuellement sur place, des habitats potentiels et une partie de ses plantes-hôtes existant sur la zone.

Hormis le drainage des zones humides, les menaces sont représentées par la fréquence et les dates des fauches, et par l'eutrophisation due au pâturage intensif. Au moins pour la deuxième génération, la prédominance d'un couvert ras sur les prairies humides (fauche et pâturage) limite considérablement les potentialités de nourrissage et de reproduction du Cuivré des marais.

Tableaux de synthèse

Code EUR 15	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Estimation du nombre d'individus	Etat de conservation
1060	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	1 (à 5)	défavorable

Type d'habitat	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Surface	%	Etat de conservation
Prairies humides	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais			- Moyen

Note sur une espèce invasive

La Coccinelle asiatique (*Harmonia axyridis*), espèce invasive aujourd'hui répandue et commune en Lorraine, se reproduit sur le site. Ici, elle fréquente particulièrement les hautes herbes nitrophiles bordant la phragmitaie en bas des pâtures mais se nourrit également au niveau des lisières arborées et plus particulièrement au niveau de la ripisylve. Il s'agit d'une espèce très concurrentielle qui entraîne une régression des coccinelles indigènes grâce à une voracité et une agressivité importantes couplées à une forte adaptabilité (spectre important de proies dont pucerons, stades pré-imaginaux de coccinelles, pollen, fruits...).

Le seul moyen de lutte pouvant s'avérer efficace pour ralentir l'invasion est la destruction des agglomérations hivernales de l'espèce.

Gastéropodes : Le Vertigo de moulin

Résultats et analyse

❖ Statut

Le Vertigo de Moulin est inscrit en annexes 2 mais ne possède pas de statut d'espèce protégée. Sa répartition en Lorraine se révèle assez abondante avec une forte contribution des tourbières alcalines et des roselières d'étangs (CSL, P. Richard, avril 2007). Cette espèce présente généralement des populations très importantes de plusieurs milliers d'individus, à priori reconnues en bon état de conservation.

❖ Effectifs

Au sein de la tourbière de Chaumont-devant-Damvillers, le Vertigo de Moulin semble présenter une population moyenne de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'individus.

❖ Milieux fréquentés

Le Vertigo de Moulin affectionne particulièrement les feuilles larges de *Carex acutiformis* en zone inondée. Ces conditions sont réunies sous la saulaie basse à Carex qui borde le ruisseau issu de la source 1.

Conclusion : état des populations sur le site Natura 2000 / menaces

Bien que localisée, la population de Vertigo de Moulin semble en bon état de conservation car son habitat de cariçaies inondées sous saulaie ne semble pas montrer de tendances d'évolution défavorable. Cet habitat reste toutefois conditionné à l'émergence de la source 1 qui, de débit assez important, apporte des eaux de bonne qualité dans la tourbière.

Tableaux de synthèse

Code EUR 15	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Estimation du nombre d'individus	Etat de conservation
1016	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo de Moulin	+ ieurs centaines	1 – Bon état

Type d'habitat	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Surface	%	Etat de conservation
Cariçaie inondée	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo de Moulin			1 – Bon état

A.3.2 Les espèces végétales

La richesse floristique des zones humides de la Thinte situées entre Chaumont-devant-Damvillers et Damvillers fut signalée dès 1906 par les botanistes meusiens (P. Pierrot et all.). Un cortège typique des tourbières alcalines est décrit avec aux côtés de *Carex davalliana*, *Parnassia palustris*, *Eriophorum angustifolium*, *Triglochin palustre* et *Pedicularis palustris*.

Dans sa publication de 1965, Duvigneaud et all, ne cite pas précisément la tourbière mais indique la présence de *Carex davalliana* à Chaumont-devant-Damvillers. A cette époque, au moins 3 à 4 autres marais tourbeux sont encore présents dans les environs proches (Gibercy notamment mentionné dans sa publication de 1980).

En 1981, la tourbière de Chaumont est décrite dans l'inventaire des marais de Lorraine et figure ainsi depuis 1982 à l'inventaire des ZNIEFF (Duval, Courtois et Lestan), avec comme mention, les deux linaigrettes et le *Carex davalliana*.

C'est en 1988 que la première description de la tourbière est réalisée par S. Muller par le biais d'une expertise réalisée au préalable d'un projet d'exploitation de tourbe. S. Muller y décrit les habitats et mentionne en plus des espèces déjà citées : *Menyanthes trifoliata*, *Epipactis palustris*, *Carex lepidocarpa*, *Carex hostiana* et *Dactylorhiza incarnata*. D'autre part, cette étude avait permis de retrouver trois autres marais alcalins à Carex Davalliana signalés par Duvigneaud :

- à Wavrille dans d'anciens bassins de pisciculture en rive droite du ruisseau de Wavrille,
- à Gibercy, au lieu dit « La ferme des Goiveaux », un suintement au milieu d'un pâturage (travaux au sein du site sur le réseau AEP),
- à Murvaux, en bordure du Bradon au NE du village, une molinaie au sein de prairies intensifiées.

L'auteur indique que le marais de Grémilly a disparu par enrésinement.

***Carex davalliana* Smith**

Avec les quelques ares en tourbière de pente de la Vallée de la Saône, la tourbière de Chaumont-devant-Damvillers constitue le site majeur de la population Lorraine de cette cypéracée protégée en Lorraine. Les autres stations connues historiquement dans la vallée de la Thinte seraient à rechercher eu égard à l'intensification agricole de ce secteur dans les dernières années.

***Carex pulicaris* L.**

Lors des prospections de terrain en 2007, cette espèce protégée en Lorraine a été découverte dans une molinaie sur marne juste au nord du site Natura 2000. Sur 2 à 3 m², une population fructifère a pu être identifiée située en bordure de source. A priori non connue dans la vallée de la Thinte cette station constitue la seule station meusienne en dehors de la tourbière de Pagny-sur-Meuse.

***Epipactis palustris* (L.) Crantz**

Cinq pieds fleuris d'*Epipactis palustris* furent trouvés par S. Muller en 1988. Cette espèce a été revue en 2002 (P. Richard et T. Mahevas) mais n'a pas été observée en 2007.

***Eriophorum latifolium* Hoppe**

Dernièrement contactée en 2002, la Linaigrette à larges feuilles n'a pas été contactée lors des relevés de 2007.

***Eriophorum polystachion* L.**

Cette cypéracée est présente dans l'habitat à *Carex davalliana* dans les secteurs les plus inondés.

***Menyanthes trifoliata* L.**

Depuis 1988, le Trèfle d'eau n'a pas été revu et sa station peut être aujourd'hui considérée comme disparue, le secteur ayant été colonisé par la saulaie basse.

***Parnassia palustris* L.**

Au sein du relevé T9, quelques individus furent observés en 2007.

II.A.4 Les données historiques

A.4.1 Évolution historique du site

En 1914, les troupes allemandes présentes sur le secteur ont vraisemblablement drainé la tourbière par construction de drains empierrés. De la fin de la guerre de 14-18 à 1970, elle fait l'objet d'exploitations ponctuelles par fauche lors des années sèches. Les agriculteurs locaux mentionnent que l'arrivée de la mécanisation a rendu complexe l'exploitation de la tourbière du fait des enlèvements systématiques des tracteurs, moins adaptés que la traction animale à ce type de milieux peu portants. Après le remembrement de la commune de Chaumont-devant-Damvillers en 1964, la tourbière est achetée par un particulier dans le but d'y créer un plan d'eau. A cet effet, une digue est mise en construction en aval de la tourbière (nord de la parcelle ZA 9) et deux fossés drainant (nord et sud) sont créés entre 1973 et 1974. Les fossés drainant nord et sud seront d'ailleurs renforcés par les matériaux exploités dans l'horizon tourbeux du site, donnant naissance à une digue d'axe nord-ouest sud-est faisant limite entre le réseau de suintements issus du versant prairial d'une part et la tourbière d'autre part. Entre 1970 et 1978, la tourbière est brûlée chaque année par le propriétaire en fin d'hiver (février – mars). Il abandonnera temporairement son projet d'étang. En 1990, une demande d'ouverture de carrière sur le site est formulée pour y extraire la tourbe et y créer progressivement un plan d'eau. De nombreuses personnes qualifiées et des associations de protection de la nature présentent des requêtes lors de l'enquête publique. Ce projet fait l'objet d'avis défavorables de la part de la Direction Régionale à l'Architecture et à l'Environnement et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Le Service Régional de l'Aménagement des Eaux formule quant à lui un avis très réservé. Le Commissaire Enquêteur donne un avis défavorable le 18 avril 1991. La demande fait finalement l'objet d'un avis défavorable de la part de la Commission Départementale des Carrières réunie le 17 décembre

1991 et repris dans l'arrêté de rejet de Mme le Préfet du 29 décembre 1991. Dans ce contexte et afin de garantir à long terme le maintien de l'intégrité de la tourbière, un arrêté préfectoral de protection de biotope est mis en place sur le site le 5 février 1993 sur 11.22ha (parcelle ZA n°9). En 2005, le Conseil Général de la Meuse se porte acquéreur de la parcelle faisant l'objet de l'APPB pour y mettre en place une gestion adéquate. En 2006, l'exploitant des prairies situées en amont et en périphérie réalise de nombreux travaux (curage de fossés, canalisations de sources, défrichements de haies) et détruit à cette occasion un habitat de sources tufeuses.

Par ailleurs, la Thinte a fait l'objet d'une rectification sur l'ensemble du site en 1965, après le remembrement.

En résumé, l'évolution du site dans les 60 dernières années a été marqué par :

- des pratiques d'exploitation agricole (fauche uniquement) de 1914 aux environs de 1970.
- la rectification de la Thinte en 1965.
- la création d'une digue en aval de la tourbière (entre 1972 et 1975) et d'un fossé drainant (1973-1974) sur la bordure nord de la tourbière avec extraction de matériaux tourbeux.
- le boisement spontané de la tourbière qui s'accroît nettement entre 1971 et 1987.
- le projet avorté d'exploitation de tourbe et de création de plan d'eau en 1990.
- l'adoption d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope le 5 février 1993.
- L'acquisition de la tourbière par le Conseil Général de la Meuse en 2005.

A.4.2 Evolution diachronique de la végétation

Annexe N°8 – Carte N°8 : Principaux habitats de la tourbière en 1951

Annexe N°9 – Carte N°9 : Principaux habitats de la tourbière en 1978

Annexe N°10 – Carte N°10 : Principaux habitats de la tourbière en 1987

En 1951, la photo aérienne de l'IGN (cliché 90) montre une zone humide entièrement ouverte avec seulement quelques arbustes isolés. La végétation herbacée de marais a donc été entretenue par le passé, soit par fauche, soit par pâturage. A cette date, le cours de la Thinte est encore naturel avec un fort méandrage au contact de la tourbière.

En 1978, la photo aérienne (cliché 742) permet de constater que la zone humide a subi de fortes modifications de son fonctionnement hydrologique :

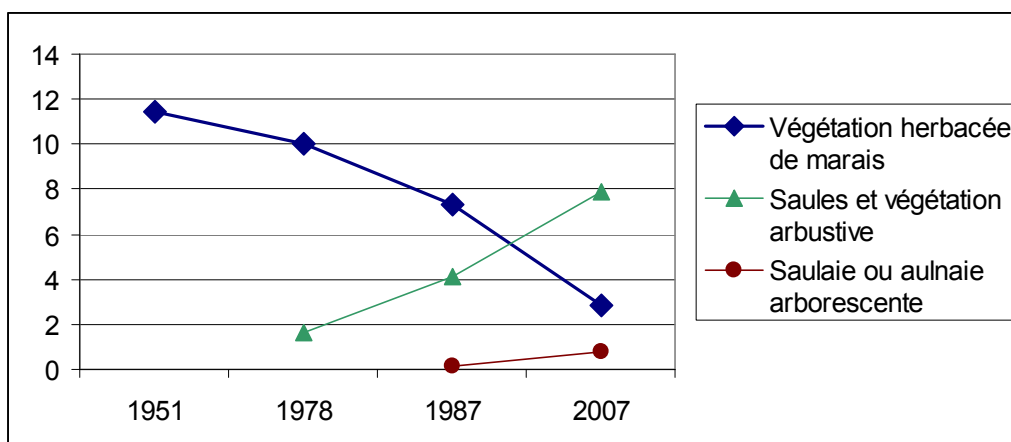
- la rectification du lit de la Thinte est réalisée et le cours devient linéaire en bas de la tourbière (au passage 0,71 ha de marais situés entre l'ancien cours de la Thinte et le tracé rectifié disparaissent de facto).
- La création des fossés haut captant toutes les sources qui alimentaient le marais.
- L'abandon d'entretien du site commence à faire sentir avec un développement de saulaies en bord du cours rectifié de la Thinte.

En 1987, la photo aérienne (cliché 564) permet de mesurer la vitesse de colonisation des saulaies aux dépens des molinaies et des habitats de la tourbière basse alcaline.

Les facteurs de perturbations sont encore observables sur le terrain. D'une part, il existe encore d'anciens fossés marqués par une végétation aquatique ou simplement indiqués par la présence de saules alignés. D'autre part, l'ancien propriétaire aurait réalisés des travaux de détournement qui restent à préciser.

Le tableau ci-dessous illustre la vitesse de régression des habitats herbacés de la tourbière qui sont fortement menacés de disparition par évolution spontanée des saulaies (et localement des bouleaux). A défaut d'intervention rapide de gestion, cette tourbière risque de perdre tout intérêt biologique dans les 20 années à venir. Toute année perdue en terme de restauration et de gestion menace directement l'état de conservation des habitats relictuels et menace de disparition les espèces végétales et animales typiques et rares.

	1951	1978	1987	2007
Végétation herbacée de marais	11,45	10,05	7,35	2,87
Saules et végétation arbustive		1,6	4,12	7,92
Saulaie ou aulnaie arborescente			0,17	0,79



II.A.5 Les données complémentaires : Inscriptions à inventaires et protections réglementaires

A.5.1 Inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.)

Annexes N°11 – Carte N°11 : Inscription aux inventaires

Au début des années 1980, l'inventaire des Z.N.I.E.F.F. a été initié par le Ministère de l'Environnement. Il a pour objectif la constitution d'un outil de connaissance permanent des milieux naturels français dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces végétales ou animales rares et menacées.

Ce travail, réalisé à l'échelle régionale par des scientifiques locaux, est disponible au sein de chaque DIREN. Deux types de Z.N.I.E.F.F. sont définis en fonction des superficies : Z.N.I.E.F.F. de type I (secteurs de superficie en général limitée à intérêt biologique remarquable) ou de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés aux potentialités biologiques importantes).

Le site Natura 2000 englobe une Z.N.I.E.F.F. de type I centrée sur la tourbière alcaline :

- n° 0011/0001 rédigée par BEGUIN D., DUVAL T., COURTOIS JM., et LESTAN S., en 1982

A.5.2 Inventaire des Espaces Naturels Sensibles des départements (E.N.S.)

Annexes N°11 – Carte N°11 : Inscription aux inventaires

Afin de disposer d'un document visant à orienter ses décisions en terme de préservation de son patrimoine naturel, le département de la Meuse a commandé, en 1994, au Conservatoire des Sites Lorrains la réalisation de l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles de son territoire. Cette étude recense sous forme de fiches l'ensemble des milieux naturels identifiés sur le département. Chaque fiche fait la synthèse des données existantes et effectue des propositions d'intervention ainsi qu'une estimation des coûts d'intervention. L'ensemble des sites a par ailleurs été hiérarchisé sur la base d'une analyse multicritère.

Une fiche de l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles de la Meuse est incluse dans le site Natura 2000 sous le n° 55*M04 et le nom « Marais de Chaumont-devant-Damvillers » sur une superficie de 27.74ha.

A.5.3 Inventaire des Espaces Naturels Remarquables (ENR) *Annexes N°11 – Carte N°11 : Inscription aux inventaires*

Afin de faciliter l'information des élus locaux sur les espaces naturels, un porté à connaissance a été décidé par la Région Lorraine, l'État et les quatre départements lorrains. Dans le cadre de cette étude, une synthèse a été réalisée à partir des inventaires existants (ENS, ZNIEFF) : elle a permis la rédaction de fiches de synthèses décrivant les Espaces Naturels Remarquables. Le Marais de Chaumont devant Damvillers est intégré également dans ce travail.

A.5.4 Protections réglementaires

La parcelle 9 (section ZA) de la Commune de Chaumont devant Damvillers fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope adopté le 5 février 1993 sur son ensemble (11,20 ha). Le règlement interdit notamment la création de plans d'eau, le prélèvement dans les nappes et ruisseaux au delà de 10m³ / heure dans un rayon de 100m autour de la parcelle concernée ou encore la cueillette des plantes.

Diverses dispositions du Code de l'Urbanisme (P.L.U. par exemple) ou du Code Rural (Loi Pêche, Loi Chasse, Loi sur l'Eau...) peuvent s'appliquer à titre général.

Les cartes communales (aujourd'hui Plans Locaux d'Urbanisme) sont régies par les dispositions de l'article R 124-2 et suivant du Code de l'Urbanisme.

Toutes les communes concernées par le site Natura 2000 sont dotées d'une carte communale.

COMMUNE	P.L.U. approuvé	Dernière révision	Dernière Modification
CHAUMONT DEVANT DAMVILLERS	non	-	-
MOIREY – CREPION - FLABAS	non	-	-

A noter que le site n'abrite pas de périmètres de **protection de captage d'eau potable** en cours d'instruction (source DDAS, 2008).

II.B Inventaire et description des activités humaines

II.B.1 Choix méthodologique

L'évolution du site n'est pas directement reliée aux activités agricoles, ainsi une analyse poussée de l'évolution des données socio-économiques sur l'ensemble des communes n'est pas nécessaire. La source d'information principale est l'inventaire communal 1998 de l'INSEE et les informations sur l'évolution de la population 1990 – 1999 fournies également par l'INSEE.

Le site Natura 2000 est exploité par 7 exploitants sur la périphérie de la tourbière, en pâturage bovin, prairies de fauches et céréalicultures. Dans ce contexte, il n'a pas semblé utile de rechercher les évolutions du nombre des exploitations dans les différents Recensements Généraux Agricoles (RGA, 2000).

II.B.2 Données de cadrage

B.2.1 Données générales sur les populations

Chaumont devant Damvillers

Superficie cadastrée : 540ha

Densité de population 1999 : 6.5 hab/km²

	1990	1999
Population	38	35
Résidence principale	/	19
Résidences secondaires	/	6

Moirey – Flabas – Crépion

Superficie cadastrée : 1460 ha

Densité de population 1999 : 7.7 hab/km²

	1990	1999
Population	108	113
Résidence principale	/	53
Résidences secondaires	/	9

II.B.3 Les activités économiques

B.3.1 L'activité agricole

L'activité agricole sur le site est majeure pour deux raisons. D'une part, elle représente l'usage le plus représenté sur l'ensemble du site et d'autre part, la nature des pratiques agricoles présente une influence considérable sur la fonctionnalité de la tourbière centrale. Sur l'ensemble du site, 7 exploitants agricoles interviennent.

Exploitant	Siège	Activité sur le site
M. JAQUE Philippe	FLABAS	Céréaliculture
M. EULRIET François	FLABAS	Céréaliculture
M. DAUTEL Yannick	FLABAS	Céréaliculture
M. NAUDIN Hubert	CHAUMONT DEVANT DAMVILLERS	Fauche
M. JEANJEAN Michel	CHAUMONT DEVANT DAMVILLERS	Fauche - Pâturage
M. DENIS Benoit	MOIREY	Pâturage
M. PIZEL Laurent	MOIREY	Fauche – Pâturage - Céréaliculture

B.3.2 La sylviculture

Les boisements du site n'ont pas vocation à être exploités par la sylviculture. Il s'agit de boisements de recolonisation le plus souvent non gérés.

II.B.4 Les activités de loisirs

B.4.1 La chasse

Les dispositions relatives à la législation de la Chasse sont inscrites au titre 1^{er} du Livre III du Code Rural. Dans le cas des départements de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, l'article L.222-6

institue l'obligation de création d'Associations Communales de Chasse Agrée. Les territoires sont donc soumis aux dispositions du chapitre 2 – Section I du Code Rural.

Commune	Locataire	Superficie du territoire	Superficie en réserve	Plan de chasse
MOIREY – CREPION – FLABAS –	M. GUILLAUME Alain EARL du VALLON 14 rue de la Mairie 55150 MOIREY	120ha (plaine)	-	1 Sanglier 1 Chevreuil
MOIREY – CREPION – FLABAS –	M. PIZEL Laurent 2 rue de la Mairie 55150 MOIREY	69ha (plaine) + 9ha (bois)	-	2 Sangliers 1 Chevreuil

B.4.2 Randonnées – Promenades

Le site n'est traversé par aucun sentier de randonnées. (source : Comité départemental du tourisme de la Meuse, 2008) :

II.B.5 Programmes collectifs et interventions publiques

B.5.1 Le Schéma Départemental des Carrières (S.D.C)

Le Schéma Départemental des Carrières de la Meuse a été signé par le Préfet de la Meuse en Juillet 1998. Une carte des contraintes environnementales y est jointe.

Celle-ci précise que le site Natura 2000 se situe en catégorie 1 : « Espaces bénéficiant d'une protection juridique forte au titre de l'environnement ou interdisant l'exploitation des carrières » et en catégorie 2 : « Espaces présentant un intérêt et une fragilité environnementale sans protection actuelle forte, qui devraient bénéficier d'une protection et où notamment les exploitations de carrières ne devraient pas être autorisées à ce titre ».

B.5.2 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE).

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau a été adopté par le Comité de Bassin Rhin – Meuse le 2 juillet 1996 et arrêté par le Préfet le 15 novembre 1996. Il constitue le document central définissant les axes stratégiques de la politique de l'Eau à l'échelle du Bassin Rhin – Meuse. A ce titre, il définit les zones humides majeures à conserver à l'échelle du Bassin. La tourbière de Chaumont-devant-Damvillers y est explicitement citée sous le nom de « Tourbières alcalines de Flabas et prairies de la Thinte » et fait partie des sites jugés d'intérêt national dont la protection est jugée prioritaire (« Liste des zones humides et cours d'eau remarquables à protéger prioritairement »). Il précise d'ailleurs que les prairies de la Thinte bénéficient de l'article 19 depuis 1990.

Par ailleurs, la Thinte fait également parti, sur l'ensemble de son cours, des sites à protéger prioritairement (intérêt régional), et particulièrement en raison de ses fonctions d'alimentation de la nappe, d'autoépuration et de régulation des crues.

III - TROISIEME PARTIE : LA HIERARCHISATION DES ENJEUX

III.A Hiérarchisation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

III.A.1 Méthodologie

L'intérêt patrimonial est défini pour chaque type d'habitat de la Directive, sur la base de 3 critères : la typicité, la représentativité et la valeur patrimoniale. La typicité reflète l'écart entre la diversité floristique optimale de l'habitat et celle enregistrée sur le site. La représentativité illustre la superficie occupée au sein du site ainsi que son importance écologique. La valeur patrimoniale d'un habitat fait référence à sa rareté à l'échelon régionale en intégrant, si possible, sa rareté nationale. Pour ces 3 critères le niveau de valeur est exprimé selon la méthode développée dans le cadre des inventaires ENS (notation de 1 à 4*, le 4* étant la meilleure note). Cet intérêt est précisé sous forme de tableau au sein du chapitre suivant de caractérisation des habitats.

III.A.2 Evaluation et hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire

A.2.1. Méthodologie de hiérarchisation des habitats

Pour les habitats d'intérêt communautaire, 3 critères de bioévaluation sont utilisés :

- **la valeur patrimoniale**

Le critère de valeur patrimoniale s'appuie sur le nombre de sites lorrains comportant le type d'habitat et sur une connaissance globale de sa présence en France.

- **la typicité de l'habitat**

La typicité exprime l'écart entre la diversité floristique, son degré d'expression et de conservation par rapport à l'état optimal connu pour cet habitat en région Lorraine et plus généralement à travers la bibliographie nationale.

- **la représentativité de l'habitat**

La représentativité illustre la superficie occupée au sein du site ainsi que son importance écologique.

A.2.2. Résultats de la hiérarchisation des habitats

Annexe N°17 – Tableau N° 5.1 : Evaluation et hiérarchisation des habitats

Annexes N°6 – Cartes N°6 : Etat de conservation des habitats

Code Natura 2000	Habitats	Evaluation globale	Niveau de priorité
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) - Faciés marneux	10	1
7230	Tourbière basse alcaline médio-européenne	9	1
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) - Faciés tourbeux	4	2
7220*	Sources pétrifiantes avec formations de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	3	3

* Habitat prioritaire de la directive Habitats

III.A.3. Evaluation et hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire

A.3.1. Méthodologie de hiérarchisation des espèces

A l'instar des habitats, une priorité doit être définie parmi les espèces d'intérêt communautaire afin de hiérarchiser les objectifs de conservation et les actions y afférents. Pour autant, compte tenu du faible nombre d'espèces d'intérêt communautaire, il n'est pas jugé nécessaire de reprendre la méthodologie standardisée de hiérarchisation des espèces sur la base des sept critères de bioévaluation classiquement retenus (rareté absolue de l'espèce en Lorraine et en France, exigence de l'espèce en terme d'habitat en Lorraine et en France, stabilité de la population sur le site, effectifs de la population sur le site, représentativité du site pour cette espèce, nature des populations, connectivité avec d'autres populations). Les seuls critères pris en compte considérant ces espèces seront donc l'effectif des populations sur le site et la typicité des habitats qu'elles affectionnent.

A.3.2. Résultats de la hiérarchisation des espèces

Annexes N°17 – Tableau N°5.2 : Evaluation et hiérarchisation des espèces

Code Natura 2000	Nom vernaculaire des Espèces	Evaluation globale	Niveau de priorité
64141	Vertigo de Moulin	7	1
53979	Cuivré des Marais	3	2

III.B. Menaces et Enjeux

L'intensité globale d'une menace à l'échelle du site est évaluée sur la base de cinq critères :

- l'imminence de la menace (court, moyen ou long terme)
- la vitesse de la dégradation engendrée par la menace (rapide ou lente),
- les conséquences sur l'habitat en terme de dégradation (importante ou faible)
- l'urgence d'intervention (faible, moyenne ou forte)
- la capacité à contrer ou contrôler la dégradation par le biais d'une gestion adéquate (non ou oui).

III.B.1 Menaces et enjeux concernant le site

Annexes N°18 – Tableau N°6.1 : Evaluation de l'intensité des menaces concernant le site

Au-delà des menaces spécifiques aux habitats et aux espèces, il est important de distinguer des menaces qui interviennent au niveau global sur l'ensemble du site d'intérêt communautaire et concernent donc son environnement immédiat.

B.1.1 Menaces à caractère hydraulique

Le site étant une zone humide, il est particulièrement sensible à toute action pouvant en modifier le fonctionnement hydraulique :

- La dégradation quantitative et qualitative hydraulique générale de la nappe de la tourbière aurait des conséquences désastreuses pour le maintien des habitats. Actuellement, on ne connaît pas assez bien le fonctionnement hydraulique globale à l'échelle du site et ses variations pour estimer correctement la portée d'une telle menace, eu égard à la complexité du réseau hydrogéologique. La difficulté tient dans le fait que, contrairement à d'autres tourbières alcalines de Lorraine, celle de Chaumont devant Damvillers n'est pas strictement reliée à une source artésienne bien identifiée mais à un réseau de sources beaucoup plus complexe. Par ailleurs, l'influence de la Thinte sur les fluctuations de nappes n'est pas bien connue à ce jour.

- L'eutrophisation des sources, fossés et ruisseaux est aussi importante du fait du nombre d'espèces et d'habitats liés directement ou indirectement à ces écoulements.

B.1.2 Problématique agricole

Une des premières menaces est reliée aux activités agricoles dans l'espace tampon de la tourbière. Cet espace tampon peut se définir comme les zones à vocation agricoles qui ceinturent les habitats de zones humides. Il est évident qu'au vu de la sensibilité de ces zones humides, tout changement drastique de pratique au sein de cet espace aurait une conséquence très importante sur le maintien des habitats des zones humides. Il est même probable que les amendements actuellement pratiqués ont un effet potentiel à long terme sur la qualité des habitats de la tourbière alcaline par lessivage et eutrophisation des sources d'alimentation. En ce sens, cette menace est intimement liée à la menace précédente.

III.B.2 Menaces et enjeux concernant les habitats

Annexes N°19 – Tableaux N°6.2 : Evaluation de l'intensité des menaces concernant les habitats

Pour chaque habitat, les différentes menaces sont représentées par le tableau n°5.2 joint en annexe.

B.2.1 Menaces liées à la dynamique naturelle

La problématique de dynamique naturelle traduite par une colonisation des ligneux et souvent induite par un abandon de la pression anthropique, essentiellement d'origine agricole.

Cette menace constitue la menace à court terme la plus intense mais la plus simple à contrer, eu égard à la maîtrise foncière (Conseil général de la Meuse) sur le secteur de la tourbière centrale. Au sein de ce secteur, on peut toutefois distinguer deux niveaux de menaces en lien avec les unités fonctionnelles :

- une unité nord-ouest, dominée par des saulaies arbustives laissant quelques molinaies dégradées sur des sols organiques à niveau trophique élevé, où la vitesse de colonisation arbustive et arborescente est maximale (fermeture totale dans 10 ans).
- une unité sud-est, accueillant les habitats à *Carex Davalliana* et des molinaies en état de conservation moyen. Les sols tourbeux de ce secteur montrent un niveau trophique faible et une bonne alimentation en eau de qualité en partie sud. Ces deux facteurs limitent la vitesse de colonisation par les saules, cependant dans 20 ans, il est très probable que les habitats de tourbière soient fortement dénaturés.

En revanche, sur les prairies à Molinie sur marne, bien que de moindre mesure en terme de dynamique de fermeture, la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées reste tributaire du bon vouloir des propriétaires actuels, sauf si une opération de maîtrise d'usage ou foncière permette à un gestionnaire de les réaliser.

B.2.2 Menaces liées aux pratiques agricoles

La problématique agricole, qui peut avoir une incidence forte sur le maintien des habitats à plus ou moins long terme mais de manière moins directe ou moins palpable, réside dans l'eutrophisation des sources d'alimentation de la tourbière, elles-mêmes s'inscrivant dans une tendance plus

globale d'intensification des pratiques agricoles. Notons que, compte tenu de la complexité du réseau hydrogéologique, il est fort probable que les pratiques agricoles mises en œuvre sur des parcelles situées hors du périmètre Natura 2000 puissent avoir une incidence sur les habitats de Tourbière alcaline. Notons par ailleurs que le labour des prairies peut constituer une menace forte directement (labour des prairies à molinie sur Marne) ou indirectement (labour des prairies en périphérie de la tourbière centrale) par les incidences que ces pratiques présentent sur la qualité des eaux de la tourbière.

III.B.3 Menaces et enjeux concernant les espèces

Annexes N°19 – Tableau N° 6.3 – Evaluation de l'intensité des menaces concernant les espèces

Pour chaque espèce, les différentes menaces sont représentées par le tableau n°5.3 joint en annexe.

La population de Vertigo de Moulin ne peut être considérée comme menacée à l'échelle du site Natura 2000. Les menaces, à long terme, qui pèsent sur cette population restent la perturbation de son habitat par réduction des débits et eutrophisation des sources qui l'alimentent. Pour autant, cette menace n'est pas jugée forte à court terme. Concernant le Cuivré des Marais, hormis le drainage des zones humides, les menaces sont représentées par la fréquence et les dates des fauches, et par l'enrichissement des prairies lié au pâturage intensif. Au moins pour la deuxième génération, la prédominance d'un couvert ras sur les prairies humides (fauche et pâturage) limite considérablement les potentialités de nourrissage et de reproduction du Cuivré des marais.

III.C. Conclusions

A l'issue de l'analyse de la hiérarchisation des habitats et des espèces ainsi que des menaces, il ressort clairement que :

- Les habitats d'intervention prioritaire sont les Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo limoneux (6410) et la Tourbière basse alcaline médio-européenne (7230).
- L'espèce prioritaire au titre de la Directive Habitat est le Vertigo de Moulin, avec, dans une moindre mesure, le Cuivré des Marais.
- L'absence de gestion des Molinaies sur tourbe et sur marne engendrera inéluctablement à court et moyen terme une disparition de ces habitats sous l'action de la dynamique végétale.
- L'absence de gestion des habitats de la tourbière alcaline et les perturbations hydrauliques qu'elle a subies historiquement engendreront également une disparition de ces habitats sous l'action de la dynamique végétale. Les formations préforestières (Saules + Bouleaux) remplaceront très rapidement ces habitats.
- La tourbière est issue d'un processus de formation complexe qu'il convient de diagnostiquer davantage, et particulièrement concernant son régime d'alimentation en eau à l'échelle des bassins versants hydrogéologiques et topographiques.
- Le changement d'usage (intensification) ou de destination (céréaliculture) des espaces prairiaux situés en périphérie de la tourbière engendrerait une dégradation de la qualité des eaux de la nappe et des sources fortement préjudiciable au maintien des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces. La protection des seuls secteurs de tourbière alcaline ne peut constituer en soit une garantie suffisante pour la sauvegarde des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

La définition des propositions s'appuiera donc sur la nécessité de raisonner à deux échelles spatiales distinctes :

- **l'ensemble du site**, avec des problématiques communes aux espèces et habitats.
- **l'habitat ou l'espèce** (plus précisément l'habitat d'espèces) dont la conservation de chacun implique des propositions spécifiques.

IV - QUATRIEME PARTIE : LES PROPOSITIONS

IV.A Définition des objectifs de gestion

IV.A.1 Objectifs de gestion pour le site

Annexes N°20 – Tableaux N°7.1 et 8.2 : Tableaux synoptiques des objectifs de conservation et des propositions de gestion du site et des habitats

Thématiques générales sur le site	Objectifs à long terme
Ensemble du site	➤ Mise en œuvre du Document d'Objectif
	➤ Valorisation pédagogique

Ces deux actions sont transversales à l'ensemble des habitats et des espèces. Il s'agit de mettre en œuvre les prescriptions du document d'objectifs à travers plusieurs types d'action :

- le suivi administratif général du document d'objectifs (rencontre des acteurs, recherche de contrats Natura 2000, incitation à la signature de la charte Natura 2000, suivi des contrats Natura 2000, évaluation des incidences...).
- les actions de valorisation pédagogique : animations grand public, scolaires sur les habitats et les espèces du site Natura 2000.

L'animation du document d'objectifs sera confiée à un prestataire par le maître d'ouvrage du document d'objectifs à partir de l'année 2009 et pour les années suivantes.

IV.A.2 Objectifs de gestion par habitat

Annexes N°20– Tableaux N°7.1 et 8.2 : Tableaux synoptiques des objectifs de conservation et des propositions de gestion du site et des habitats

Le tableau suivant synthétise les objectifs de gestion pour chaque habitat tel que défini dans les fiches descriptives d'habitats ainsi que dans les tableaux N°7.1 et 8.2.

Habitats communautaires	Code Corine-biotopes	Code EUR 15	Objectifs à long terme
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo limoneux – Faciès Marneux	37.311	6410	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conserver les prairies à Molinie sur marne ➤ Suivre l'évolution de la végétation
Tourbière basse alcaline médio-européenne	54.26	7230	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comprendre le fonctionnement global ➤ Restaurer un bon fonctionnement hydraulique ➤ Restaurer et maintenir les habitats de tourbière alcaline
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo limoneux – Faciès Tourbeux	37.311	6410	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Restaurer et maintenir les habitats de tourbière alcaline ➤ Suivre l'évolution de la végétation

IV.A.3 Objectifs de gestion par espèces

Annexes N°21 – Tableaux N°7.2 et 8.2 : Tableaux synoptiques des objectifs de conservation et des propositions de gestion par Espèces

Espèces d'intérêt communautaire	Code Directives	Objectifs à long terme
Vertigo de moulin (<i>Vertigo moulinsiana</i>)	64141	➤ Maintien de l'espèce sur le site
Cuivré des Marais (<i>Lycanea dispar</i>)	53979	➤ Maintien et développement de l'espèce sur le site

IV.B Proposition d'opérations

Annexes N°20 – Tableaux N°7.1 et 8.1 : Tableaux synoptiques des objectifs de conservation et des propositions de gestion du site et des habitats

Annexe 21 - Tableaux N°7.2 et 8.2 : Tableaux des objectifs de conservation et des propositions de gestion des espèces

Annexe N°12 – Carte N°12 : Propositions d'actions de restauration et d'entretien de la tourbière

Considérant les 3 niveaux d'intérêt des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ainsi que les 3 niveaux de menaces les concernant, toutes les opérations proposées sont dotées d'un niveau de priorité :

- 1 – Indispensable
- 2 – Nécessaire
- 3 – Souhaitable.

Cette hiérarchisation des priorités des opérations permettra d'affecter au mieux les enveloppes budgétaires allouées afin de garantir la conservation la plus optimale des habitats et des habitats d'espèces.

IV.B.1 Propositions d'opération pour l'ensemble du site

Annexe N°20 - Tableaux N°7.1 et 8.1 : Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion du site.

Objectifs généraux DOCOB	Objectifs opérationnels 2009/2013	Niveau de priorité	Opérations
Ensemble du site			
Suivi administratif général et valorisation du site	Mise en œuvre du document d'objectif	1	Animation du document d'objectifs
		2	Réaliser un bilan hydrologique global (site Natura 2000)
		1	Prise en compte des habitats d'intérêt communautaire dans les projets d'aménagement
	Valorisation	1	Visites guidées, animations sur la tourbière alcaline
		1	Création et entretien de sentiers

IV.B.2 Propositions d'opérations pour les Habitats

Annexe N°20 - Tableaux N°7.1 et 8.1 : Tableaux des objectifs de conservation et des propositions de gestion des habitats.

Objectifs généraux DOCOB	Objectifs opérationnels 2009/2013	Niveau de priorité	Opérations
7230 - Tourbière basse alcaline médio-européenne			
Comprendre le fonctionnement hydrologique de la tourbière	Mettre en place des études spécifiques et des protocoles de suivis des mesures de gestion	1	Réaliser une étude topographique de surface et de subsurface
		1	Mettre en place un suivi quantitatif et qualitatif des sources sur une année complète
		1	Suivre l'évolution de la végétation et de l'impact du pâturage
		1	Mettre en place un suivi piezométrique dans la tourbière
		1	Mettre en œuvre un programme en faveur de la maîtrise foncière d'une partie de la parcelle ZA 7 influant directement sur les eaux de la tourbière (opération également favorable à <i>Lycæna dispar</i>)
Restaurer un bon fonctionnement hydrologique	Remise en état des écoulements des sources vers la tourbière	1	Court circuitier le drainage induit par le fossé haut
		1	Inciter la profession agricole à maintenir ou recréer des surfaces herbagères
		1	Inciter la profession agricole à maintenir, entretenir ou recréer des linéaires arborés et arbres isolés
		1	Inciter les exploitants agricole à réduire les intrants (organiques et minéraux), les phytosanitaires et les chargements animaux
		1	Éliminer les Saules et les Bouleaux par abattage au sein et en périphérie de la tourbière
Restaurer et maintenir les habitats de la tourbière alcaline	Entretien des habitats herbacés de la tourbière	1	Mise en place d'un pâturage expérimental
		1	Réhabiliter le chemin d'accès communal ou négocier un nouvel accès pour réaliser les travaux hydrauliques
		6410 - Prairies à Molinie sur marne	
		1	Acquisition ou signature d'un Bail Emphytéotique sur les parcelles 4 et 5 Section ZA (Commune de Chaumont devant Damwillers)
		1	Réalisation d'une fauche automnale bisannuelle
Suivre l'évolution de la végétation	Assurer le maintien et le retour des surfaces herbagères sur la périphérie de la prairie	2	Entretien des lisières et réouverture du bosquet sud
		1	Inciter la profession agricole à maintenir ou recréer des surfaces herbagères
		2	Suivi de l'évolution de la végétation et de l'impact des pratiques de gestion
		6410 - Prairies à Molinie sur tourbe	
		1	Éliminer les Saules et les Bouleaux par abattage et les déssoucher
Suivre l'évolution de la végétation	Mettre en place un protocole de suivis des mesures de gestion	1	Mise en place d'un pâturage expérimental
		2	Suivi de l'évolution de la végétation et de l'impact des pratiques de gestion

IV.B.3 Propositions d'opérations pour les espèces

Annexe 21 - Tableaux N°7.2 et 8.2 : Tableaux des objectifs de conservation et des propositions de gestion des espèces

Prioritaire	Objectifs généraux DOCOB	Objectifs opérationnels 2009/2013	Niveau de priorité	Opérations
Non	1060 - Cuivré des Marais Maintien et extension de l'espèce sur le site	Obtenir la maîtrise foncière ou d'usage des prairies et phragmitaies périphériques à la tourbière	1	Mettre en œuvre un programme en faveur de la maîtrise foncière d'une partie de la parcelle ZA 7 influant directement sur les eaux de la tourbière (opération correspondant à l'opération S103)
		Favoriser l'extensification des pratiques agricoles sur l'habitat de l'espèce	1	Inciter les exploitants agricoles à réduire les intrants (organiques et minéraux), les phytosanitaires, les chargements animaux et à pratiquer des fauches tardives
		Suivi annuel des populations	2	Comptage annuel du nombre d'individus (2 générations)
Non	1016 - Vertigo de Moulin Maintien de la population	Suivi des populations	2	Suivi annuel d'un réseau de placettes (échantillonnage)

IV.D Evaluations financières des propositions des Opérations

Annexes N°22 - Tableau N°9 : Evaluations financières des propositions d'Opérations pour le site et les habitats et les espèces

N° opérations	Niveau de priorité	Opérations	Maitre d'œuvre	Financeurs potentiels	2009	2010	2011	2012	2013	Total 2009 - 2013
ES01	1	Mettre en œuvre un programme en faveur de la maîtrise foncière d'une partie de la parcelle ZA 7 influant directement sur les eaux de la tourbière (opération correspondant à l'opération SI03)	A définir	AERM, CRL, CG55	cf SI03	cf SI03	cf SI03	cf SI03	cf SI03	-
ES02	1	Inciter les exploitants agricole à réduire les intrants (organiques et minéraux), les phytosanitaires, les chargements animaux et à pratiquer des fauches tardives	A définir	DIREN, FEADER (MAETER)	cf SI05	cf SI05	cf SI05	cf SI05	cf SI05	-
ES03	2	Comptage annuel du nombre d'individus (2 générations)	A définir	DIREN, Maitre d'ouvrage	X	X	X	X	X	2 100,00 €
ES04	2	Suivi annuel d'un réseau de placettes (échantillonnage)	A définir	DIREN, Maitre d'ouvrage	X	X	X	X	X	1 050,00 €
HA01	1	Court-circuiter le drainage induit par le fossé haut	A définir	DIREN, FEADER (CN2000)				X		20 000,00 €
HA02	1	Éliminer les Saules et les bouleaux par abattage au sein et en périphérie de la tourbière	A définir	DIREN, FEADER (CN2000)	X					5 808,60 €
HA03	1	Mise en place d'un pâturage expérimental	A définir	DIREN, FEADER (CN2000)			X	X	X	17 000,00 €
HA04	1	Réalisation d'une fauche automnale bisannuelle	A définir	DIREN, FEADER (CN2000)		X	X	X	X	2 009,25 €
HA05	2	Entretien des lisières et réouverture du bosquet sud	A définir	DIREN, FEADER (CN2000)				X	X	263,34 €
HA06	1	Éliminer les Saules et les Bouleaux par abattage et les déssoucher	A définir	DIREN, FEADER (CN2000)	X					4 872,40 €
HA07	1	Éliminer les Saules et les Bouleaux par abattage et les déssoucher	A définir	DIREN, FEADER (CN2000)		X				6 716,40 €
SE01	1	Réaliser une étude topographique de surface et de subsurface	A définir	DIREN, CRL, AERM, CG55		X				20 000,00 €
SE02	1	Mettre en place un suivi quantitatif et qualitatif des sources sur une année complète	A définir	DIREN, CRL, AERM, CG55	X					6 040,00 €
SE03	1	Suivre l'évolution de la végétation et de l'impact du pâturage	A définir	DIREN, CRL, AERM, CG55	X		X		X	2 520,00 €
SE04	1	Mettre en place un suivi piezométrique dans la tourbière	A définir	DIREN, CRL, AERM, CG55	X					5 340,00 €
SE05	2	Suivi de l'évolution de la végétation et de l'impact des pratiques de gestion	A définir	DIREN, CRL, AERM, CG55	X		X		X	2 520,00 €
SE06	2	Suivi de l'évolution de la végétation et de l'impact des pratiques de gestion	A définir	DIREN, CRL, AERM, CG55	X		X		X	2 520,00 €
SI00	1	Animation du document d'objectifs	A définir	DIREN, CRL, AERM, CG55	X	X	X	X	X	9 375,00 €
SI01	2	Réaliser un bilan hydrologique global (site Natura 2000)	A définir	DIREN, CRL, AERM, CG55		X				20 000,00 €
SI02	1	Prise en compte des habitats d'intérêt communautaire dans les projets d'aménagement	A définir	Maîtres d'ouvrage	X	X	X	X	X	1 875,00 €
SI03	1	Mettre en œuvre un programme en faveur de la maîtrise foncière d'une partie de la parcelle ZA 7 influant directement sur les eaux de la tourbière (opération également favorable à <i>Lycæna dispar</i> reprise en ES01)	A définir	CRL, CG55, AERM	X	X				750,00 €
SI04		Inciter la profession agricole à maintenir ou recréer des surfaces herbagères	A définir	DIREN, FEADER	X	X				Animation du document d'objectifs
SI05	1	Inciter les exploitants agricole à réduire les intrants (organiques et minéraux), les phytosanitaires et les chargements animaux	A définir	DIREN, FEADER	X	X				Animation du document d'objectifs
SI06	1	Réhabiliter le chemin d'accès communal ou négocier un nouvel accès pour réaliser les travaux hydrauliques	A définir	DIREN, CRL, AERM	X	X				Animation du document d'objectifs
SI07	1	Inciter la profession agricole à maintenir, entretenir ou recréer des linéaires arborés et arbres isolés	A définir	FEADER, DIREN, CRL, AERM	X	X	X	X	X	Animation du document d'objectifs
SI08	1	Acquisition ou signature d'un Bail Emphytéotique sur les parcelles 4 et 5 Section ZA (Commune de Chaumont devant Darwillers)	A définir	CRL, CG55, AERM	X	X				Animation du document d'objectifs
VP01	1	Visites guidées, animations sur la tourbière alcaline	A définir	DIREN, CRL, AERM	X	X	X	X	X	1 500,00 €
VP02	1	Création et entretien de sentiers	A définir	DIREN, CRL, AERM, CG55				X	X	4 500,00 €

5 – BIBLIOGRAPHIE

C.S.L., et C.J.B.N., 2002. – Associations bryologiques des tourbières alcalines de Lorraine.

DUVAL T. et RICHARD P., 1985. – Contribution à l'étude des marais de Lorraine. Bulletin de la SHNM, 45ème cahiers. 1985

DUVIGNEAUD J. et MULLENDERS W. ,1965 – Contribution à l'étude de la flore lorraine. Lejeunia, N.S., 32, 26p.

DUVIGNEAUD J., 1981. L'herborisation générale de la Société Royale de Botanique dans la partie septentrionale de la Lorraine française les 6 et 7 septembre 1980. Bull. Soc. Roy. Bot. Belgique, 114 : 140-154.

MULLER S., 1988. – Expertise floristique et phytoécologique de la tourbière de Chaumont-devant-damvillers (55). DRAE Lorraine.

MULLER S. , 2006 – Les plantes protégées de Lorraine. Distribution, Ecologie, Conservation. Collection Parthénope.